

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(43^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mardi 29 octobre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. RAYMOND FORNI

Etat E

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 5255).

Lignes 48 et 49 (p. 5276)

M. le ministre.

2. **Loi de finances pour 1992 (deuxième partie)**. – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5255).

Réserve du vote sur les lignes 48 et 49 de l'état E.

Article 62 (p. 5277)

CULTURE ET COMMUNICATION

Amendement n° 72 de M. Robert-André Vivien : MM. le rapporteur spécial, le ministre. – Réserve du vote.

Communication (suite)

Réserve du vote sur l'article 62.

MM. Michel Françaix,
Georges Hage,
Louis de Broissia.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

MM. Georges Kiejman, ministre délégué à la communication ; Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances.

3. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 5278).Réponses de M. le ministre aux questions de : MM. Christian Kert, Rudy Salles, Jean-Marc Nesme, Jean-Jack Queyranne, Kamilo Gata, Jean-Pierre Bequet, Claude Gaits, Christian Estrosi, Olivier Dassault, Jean-Claude Mignon, Robert-André Vivien, François Loncle, Bernard Schreiner (*Yvelines*). Louis de Broissia, Jean-Paul Bret.4. **Communication relative à la consultation d'assemblées territoriales de territoires d'outre-mer** (p. 5278).

Les crédits du ministère délégué à la communication seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre.

5. **Dépôt du rapport d'activité pour 1991 de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications** (p. 5278).6. **Ordre du jour** (p. 5278).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. RAYMOND FORNI, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 12 novembre inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 :

Communication (*suite*).

Mercredi 30 octobre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Coopération et développement :

Premier ministre : services généraux, S.G.D.N., Conseil économique et social, Plan, fonction publique, Journaux officiels.

Judi 31 octobre, à neuf heures trente et quinze heures : Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 4 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Transports terrestres, routes et sécurité routière ; Environnement.

Mardi 5 novembre, à neuf heures trente, seize heures et vingt et une heures trente :

Affaires étrangères ; Affaires européennes.

Mercredi 6 novembre, à neuf heures trente, quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Tourisme ; Recherche et technologie.

Judi 7 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Enseignement scolaire ; Enseignement supérieur.

Vendredi 8 novembre, à neuf heures trente, quinze heures et vingt et une heures trente :

Postes et télécommunications ; Industrie et commerce extérieur.

Mardi 17 novembre, à dix heures, seize heures et vingt et une heures trente :

Jeunesse et sports ; Départements et territoires d'outre-mer.

2

LOI DE FINANCES POUR 1992 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (n^{os} 2240, 2255).

CULTURE ET COMMUNICATION

Communication (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère délégué à la communication et l'examen des dispositions concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

Je vous demande, mes chers collègues, de respecter votre temps de parole.

La parole est M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Monsieur le président, monsieur le ministre délégué à la communication, mes chers collègues, un monde nouveau est en train de naître. Ce monde est déjà sous nos yeux. Marqué par une nouvelle révolution économique et culturelle de la communication, ce monde est formidable et dangereux : on n'a jamais autant communiqué ; on ne s'est jamais si peu parlé.

Je communique, vous communiquez, il ne se passe pas un jour sans que soit employé le verbe « communiquer ». Il y a ceux qui l'utilisent, ceux qui s'en gargarisent à tort et à travers, enfin ceux qui, à l'instar de M. Jourdain, communiquent sans le savoir.

La communication, c'est certes le langage de l'homme et, par là, les journaux, les radios, les télévisions, mais c'est aussi les réseaux, les câbles, les paraboles, les satellites, les fibres optiques, les systèmes experts, l'intelligence artificielle.

Mais, en fait, monsieur le ministre, le budget de la communication, c'est quoi ?

C'est d'abord la presse.

Veiller au maintien du pluralisme, aider la presse à se transformer en créant un environnement économique adapté à ses contraintes, favoriser sa diffusion hors de nos frontières, sont des objectifs prioritaires. Face à l'avalanche, au choc des images, la presse doit servir de référence, permettre la mise en perspective, fournir les clés de compréhension des événements et des choses. Oui, monsieur le ministre, telle est la force irremplaçable de l'écrit.

Alors, se demande-t-on, notre système d'aides est-il bon, est-il adapté ? Est-il vieilli, disparate, fragile ? Ou est-il constitué d'un héritage formé au fil des temps, reposant sur des dosages délicats et qui, globalement, répondrait aux objectifs de la profession ? Sans doute un peu tout ça !

Mais parfois – et je le regrette – une certaine forme d'égalitarisme juridique des aides favorise la reproduction des inégalités et est peut-être en partie responsable de la disparition progressive des journaux d'opinion,...

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. C'est vrai !

M. Michel Françaix. ... en tout cas peut nuire à la création de nouveaux titres.

Cette aide aux lecteurs doit peut-être être perfectionnée, mais hâtons-nous lentement !

Rien de bon sans la profession ! En tout cas, ces aides doivent être pérennisées – et vous l'avez fait, monsieur le ministre, pour l'article 39 bis du code général des impôts.

Même si je partage tout à fait l'avis de notre collègue Bernard Schreiner quand il dit que cet article 39 bis peut être amélioré demain par le biais de prêts bonifiés.

M. Louis de Broissia. Tout à fait !

M. Michel Françaix. Comme souvent, l'intervention de l'Etat est - contrairement à ce que certains prétendent - non un carcan, mais une garantie.

M. Michel Pelchat. Il n'y a qu'à demander à Philippe Guillaume !

M. Michel Françaix. Trois réflexions cependant.

Premièrement, depuis 1986, le propriétaire d'une entreprise n'est plus obligé de tirer de son journal l'essentiel de ses revenus.

N'est-il pas, à terme, préoccupant pour la démocratie qu'un journal soit dépendant d'un groupe hors presse, animé parfois d'une logique différente que celle d'informer, et n'est-il pas pour le moins discutable que le contribuable finance demain par le biais des aides à la presse des entreprises dont la vocation première n'est pas l'information du citoyen ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Très bien !

M. Michel Françaix. Deuxièmement, j'évoquerai le rôle que peut jouer la presse régionale, particulièrement, comme outil d'insertion.

Aux facteurs d'exclusion objectifs - absence de logement, chômage, pauvreté, absence de formation - s'ajoutent des facteurs subjectifs, comme le regard que l'on voit porter sur soi et sur les autres, le regard de l'autre, l'image négative véhiculée à travers tel fait divers et qui explique souvent l'hostilité des jeunes des quartiers défavorisés à l'égard des médias.

Quel challenge pour la presse écrite, pour les quotidiens régionaux de rendre compte de la réalité sans la noircir, ni pour autant l'embellir !

D'ailleurs, la géographie de l'exclusion et des quartiers défavorisés ne recouvre-t-elle pas les trous noirs du lectorat ? En un mot, la démarche d'« observatoires des quartiers » mis en place dans un certain nombre de régions, mis en place par *La Nouvelle République du Centre-Ouest* avec la délégation interministérielle est, selon moi, une piste à creuser. Pourquoi ne pas prévoir des opérations menées avec les établissements scolaires permettant de faire pénétrer la presse dans des milieux auxquels elle n'accédait pas ? Pourquoi ne pas aider à la création de journaux de quartier ?

Troisièmement, l'Acte unique européen impose, qu'on le veuille ou non, à la société française, dans tous les secteurs industriels, un extraordinaire effort de réflexion.

Certes, comme disait Hubert Beuve-Méry, « informer un homme, lui fournir les éléments d'une conviction et d'un jugement, c'est quand même tout autre chose que de lui procurer un chapeau ou une paire de chaussures ».

Mais cette seule originalité suffit-elle pour ne pas avoir à s'interroger. Et d'ailleurs, monsieur le ministre, s'interroger n'est pas forcément s'inquiéter.

Il ne peut s'agir simplement, dans ce domaine, d'une problématique de concurrence, mais de tenir compte de la spécificité d'un produit, la presse, avec des diversités de langues, de cultures et de traditions, bref d'une composante majeure de l'identité nationale. Le droit communautaire ne doit remettre en cause ni le système d'aides à la presse ni la réglementation française actuelle en matière de publicité - dû-elle subir demain des modifications eu égard au développement des télévisions transfrontières et des diffusions satellitaires - ni le système français de la distribution de la presse, fleuron de notre organisation de la presse écrite, qui, parce que le plus original, est aussi le plus vulnérable face à la libre circulation dans l'espace européen.

La presse doit trouver l'indispensable équilibre permettant de concilier l'impératif du pluralisme avec les réalités économiques et financières au niveau européen.

Je sais, monsieur le ministre, que vous vous y employez. Et tout ce qui a pu être dit aujourd'hui montre que les aides directes et indirectes continuent à être suffisantes pour permettre à la presse de se développer.

Mais le budget de la communication, ce n'est pas uniquement la presse, c'est aussi la radio.

Dans la bataille que se livrent les médias audiovisuels pour la conquête du marché, on parle peu de la radio, éclipsée par l'importance de l'enjeu économique que représente le développement de la télévision. D'une certaine façon, c'est une chance pour la radio, mais il serait regrettable que cette discrétion fasse oublier l'originalité des services qu'elle continue à assurer et, d'une certaine façon, les leçons qu'il y a à tirer de sa surprenante vitalité. Ce climat d'indifférence - relative puisque, aujourd'hui, beaucoup d'entre nous en ont parlé - finira par détourner d'elle les talents et les moyens nécessaires à sa survie si l'on n'y prend pas garde.

Oui ! dans la pratique, la radio joue un rôle aussi essentiel, notamment la radio publique.

C'est ainsi que Radio France propose à travers ses différentes chaînes l'offre d'information la plus importante de tous les médias, soit 15 500 heures par an.

Savez-vous que, au moment de la guerre du Golfe, 46 p. 100 des Français ont appris l'ouverture du conflit par la radio, dont 35 p. 100 par Radio France ?

Oui ! la mise en œuvre des contrats d'objectifs me paraît primordiale. Il faut, monsieur le ministre, comme vous l'avez dit, continuer dans la voie tracée.

Pour R.F.O., l'allongement de la durée des programmes est une bonne chose, mais beaucoup reste à faire dans le cadre de l'augmentation de la production locale. Trop souvent délaissée dans le passé - je pense particulièrement aux années 1986-1988, les années noires de l'audiovisuel (« *Tout à fait !* » sur les bancs du groupe socialiste) -, R.F.O. doit définitivement sortir de son isolement et être en osmose avec le reste de l'audiovisuel. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Ça y est ! Ils se réveillent !

Radio France Internationale...

M. Michel Pelchat. On peut en parler, de R.F.O. !

M. Michel Françaix. Non ! C'est trop tard ! Maintenant, on parle de R.F.I.

En diffusant les informations vers l'étranger, mais aussi des informations de l'étranger, R.F.I. a su acquérir une vision universelle.

Avec R.F.I., il s'agit de défendre notre identité culturelle et d'élargir le rayonnement de la France à l'étranger. C'est pourquoi j'ai noté avec satisfaction les efforts budgétaires pour étendre les zones de diffusion, Europe de l'Est, Afrique, Moyen-Orient, même si, sur d'autres points, il y a encore des efforts à fournir.

Messieurs, dans quel état était R.F.I. en 1982 ! Et comme il est agréable de voir aujourd'hui R.F.I. reconnue dans le monde entier comme une radio internationale et de haut niveau !

M. André Lejeune. Ah oui !

M. Michel Françaix. Cette sensibilité particulière de R.F.I. aux événements, aux idées et aux hommes de l'étranger s'affirme au moment même où s'expriment en France des attentes mal satisfaites par les médias audiovisuels.

Aujourd'hui, la faculté pour R.F.I. d'émettre sur bande F.M. est aussi une très bonne chose. Ainsi, les ressortissants étrangers de condition modeste résidant sur le territoire français, qui éprouvent souvent, faute de repères suffisants, de grandes difficultés, verront se faciliter un processus normal d'intégration.

Je ne pourrais pas parler des radios sans dire un mot de la bande F.M., d'autant plus que nous étions un certain nombre, en 1981, à être inculpés parce que nous croyions qu'il était important qu'il y ait un espace de liberté supplémentaire et qu'il y ait des radios dans ce pays.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. On prenait même des coups !

M. Michel Françaix. Il était important pour la démocratie qu'à côté des radios d'audience nationale puisse exister un véritable champ de radios de proximité, exprimant la diversité des attentes culturelles et musicales et la richesse de la vie locale. Tout ne s'est pas passé comme on le voulait.

Même si de nombreux réseaux ont eu raison de l'enthousiasme de nombreuses radios associatives, thématiques ou de communauté, il reste cependant que les radios F.M. - et il y

à encore 400 radios associatives en France - participent à leur manière à l'important mouvement de décentralisation. Elles font aujourd'hui partie intégrante du paysage de communication, et, par leur dynamisme, elles ont forcé les grandes chaînes traditionnelles à se remettre en cause.

Radios porteuses de modernité, mais aussi à la recherche d'une société plus juste et plus fraternelle, elles ont largement contribué aux succès des concerts de Balavoine, de Lalanne, de Téléphone, d'Indochine ou de Goldman, à la mobilisation de la jeunesse par Bob Geldof pour l'Éthiopie et par Coluche pour les Restos du cœur. Il était logique que je souhaite à la bande F.M. un bon anniversaire.

Bien sûr, le budget de la communication ne concerne pas seulement la presse et les radios ; il vise aussi, évidemment, les télévisions. A ce propos, monsieur le ministre, je crois que vous avez eu raison et je reprendrai tout à l'heure le plan d'un de vos discours pour cerner un certain nombre de priorités.

Car, à vouloir tout développer en même temps - privatisation, câble, satellite, chaîne cryptée, chaîne musicale généraliste - sans se donner des priorités claires, on risque, c'est vrai, de menacer le développement de ce qui existe.

M. Michel Pelchat. Merci de le reconnaître.

M. Louis de Broissia. Cela devient intéressant !

M. Michel Français. Oui ! c'est intéressant parce que c'est ce que vous avez fait, messieurs, pendant un certain nombre d'années, et à quoi nous sommes en train d'essayer de remédier.

M. Michel Pelchat. Ça fait dix ans que vous êtes là !

M. Michel Français. Il semble que vous deveniez amnésiques, car vous oubliez que ce n'est pas nous qui avons privatisé T.F. 1. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler l'orateur ! Ce sera beaucoup plus compréhensible pour tout le monde.

M. Bernard Scheiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Ils ont été là pendant deux ans, mais quels dégâts !

M. le président. Poursuivez, monsieur Français, car vous allez épuiser votre temps de parole.

M. Michel Français. Vous défalquerez le temps des interruptions, monsieur le président !

S'agissant de l'équilibre technologique, je ne parlerai pas du câble, car M. Schreiner l'a fait en termes excellents.

La télévision en haute définition impliquera un renouvellement du parc de récepteurs, dont la maîtrise est vitale pour l'ensemble de la filière électronique européenne.

Il faut des initiatives publiques de manière à favoriser la production et la diffusion de programmes en nouvelles normes et à inciter les chaînes de télévision à diffuser en D2Mac.

Une concertation précisant les engagements des pouvoirs publics, des diffuseurs et des industriels permettrait indéniablement une meilleure coordination. Mais je sais, monsieur le ministre, que vous y tenez aussi, et il me paraît indispensable qu'entre les différents ministères concernés - bien entendu le ministère de l'éducation, mais aussi les ministères des postes, de l'industrie et des affaires européennes - cette coordination puisse exister.

L'équilibre international : vous en avez parlé vous-même.

Nous aurons sans doute d'autres occasions de parler de « l'ardente obligation de stimuler la création française et européenne » en adoptant de nouvelles règles du jeu, mais il s'agit dès à présent d'assurer la réussite de la chaîne culturelle européenne.

La création de la Sept est une bonne occasion de dépasser l'aspect trop souvent strictement économique de la construction européenne. L'enjeu est considérable : éveiller les échanges entre télévisions européennes et freiner l'appel à des productions extra-européennes - parce que nous avons un patrimoine commun considérable. D'ailleurs, si la Sept n'existait pas, la place serait définitivement libre pour les États-Unis et le Japon.

La diversité culturelle, spécificité et atout majeur de l'Europe, doit se retrouver dans les programmes : ceux-ci doivent refléter ce qu'il y a de commun dans les héritages culturels des uns et des autres, dans leur évolution sociale et politique, et dégager les éléments d'une meilleure compréhension.

Oui ! la Sept doit avoir pour ambition de s'ouvrir à d'autres partenaires européens que le pôle franco-allemand. Elle ne doit pas être notre bonne conscience, mais, comme vous l'avez dit, monsieur le ministre, elle doit être un laboratoire et le musée imaginaire de la culture européenne.

Il faut aussi, comme autre forme d'équilibre, avoir un service public fort.

Ce ne peut être la copie conforme des chaînes commerciales calquant stratégie et programmes sur leurs recettes éprouvées.

Il ne s'agit pas pour le service public de se contenter de la fraction centrale de l'auditoire, mais bien de s'adresser successivement à tous les publics, c'est-à-dire à chacun.

Je ne suis pas de ceux qui rêvent d'une télévision publique avec les programmes de la Sept et l'audience de T.F. 1, mais je n'accepterai jamais que la nouvelle mission de la télévision ne soit plus de former des citoyens, mais de former des acheteurs.

Et même si pour certains - n'est-ce pas, monsieur de Broissia ? - « la vie en rose » évoque le linge sale (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), il est dommage que, pour toute une génération, Carmen évoque des produits de vaisselle. (*Sourires.*)

Et si lobby il y a, que le lobby des saltimbanques bruyants et impatientes l'emportent, pour une fois, sur celui des technocrates silencieux et des marchands efficaces !

Parions donc qu'avec des ressources publicitaires passant pour Antenne 2 de 41 à 37,2 millions - monsieur le ministre, 37,2 c'est une bonne température, même le soir (*Sourires*) - et se maintenant sur F.R. 3, nos chaînes publiques se conformeront à leur éthique.

Ainsi, monsieur le ministre, l'effort budgétaire important et vos convictions intactes par rapport à un service public de qualité me font penser que nous sommes sur la bonne voie.

Le service public doit être une communauté de solidarité, de destin et d'espérance,...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Ce sont des mots !

M. Michel Français. ...mais il est étroitement mêlé au paysage audiovisuel dans son ensemble. Et je demande à M. le rapporteur d'écouter la suite car je sais que ça l'intéresse.

Beaucoup de chaînes privées viennent nous demander de changer les règles du jeu.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Comme je vous plains !

M. Michel Français. Je ne suis pas de ceux qui pensent qu'il est forcément scandaleux de les modifier, à condition que les télévisions privées ne considèrent pas, elle-même, qu'il est scandaleux de les respecter. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Il ne peut y avoir pour ces chaînes qui crient « moins de réglementation, moins d'Etat », alors qu'elles doivent beaucoup à l'Etat, une prime au viol !

Monsieur le ministre, vous avez obtenu un bon budget pour le secteur public audiovisuel : les engagements sont respectés, la progression est de 12,3 p. 100 et les ressources publiques sont en augmentation de 14,6 p. 100.

M. Michel Pelchat. C'est un rêve !

M. Michel Français. Oui, ce budget est un bon budget, même si certains ont dit avec raison que l'augmentation de la redevance est bien trop faible - indice des prix, que d'erreurs ne commet-on pas en ton nom ! (*Sourires*) - même si on est loin de l'affectation totale du produit de la redevance à l'audiovisuel public, compte tenu des exonérations.

Monsieur le ministre, il faut continuer dans cette direction, car si le ministre du budget a raison de dire qu'il ne faut pas gâcher l'argent des contribuables - et vous l'avez également dit - le grand Jules Ferry n'avait pas tort non plus lorsqu'il

disait que l'on n'avait pas encore trouvé le moyen de faire de grandes choses avec peu d'argent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le ministre, l'an dernier, à cette même tribune, à l'occasion de la discussion budgétaire, je faisais observer que la bataille à conduire pour le pluralisme de la création et de l'information ainsi que pour la maîtrise publique et sociale de la radio-télévision était d'une ampleur comparable à celle qui fut menée pour l'enseignement et la laïcité de l'école en France au siècle dernier. Deux grands esprits se seraient-ils rencontrés ?

Récemment, monsieur le ministre, vous vous disiez « convaincu que la télévision publique peut jouer le même rôle que l'école de Jules Ferry à la fin du XIX^e siècle », et énonciez cette salutaire évidence que celui-ci exprimait ici même il y a quelque cent ans : « On n'a pas encore trouvé le moyen de faire de grandes choses avec peu de moyens. »

Nous souffrons une télévision asservie, soumise à la loi de l'argent, où tout est à vendre, même les hommes ! Le présentateur, le journaliste devient une marchandise, exposée un jour ici, le lendemain là,...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Comme Car-doze !

M. Georges Hage. ... soumis au bon vouloir d'un directeur de chaîne ou tombant le micro à la main au champ de déshonneur de l'Audimat. Nul ne conteste que cette télévision est engagée dans une spirale affligeante de médiocrité.

La formule de Mme Tasca que nous aimâmes - je veux parler de la formule (*Sourires*) : « faire du secteur public un pôle de référence et d'entraînement pour l'ensemble des activités audiovisuelles » - ne fut qu'un effet d'annonce.

Serions-nous les seuls, nous, communistes, à continuer de penser que si le pluralisme sous toutes ses formes, la sauvegarde de l'identité nationale et le respect du téléspectateur de tout âge ont quelque chance d'exister quelque part, cela ne saurait être que dans et par le service public ?

Nous continuons de penser que pour sortir de cette spirale, il faut réintégrer T.F. 1 dans le secteur public - vous avez vous-même reconnu, monsieur le ministre, l'erreur que constitue cette privatisation -, rétablir les commandes obligatoires à la S.F.P. et permettre à celle-ci d'accéder de nouveau à la redevance, car le développement de la S.F.P. demeure pour nous le terrain de vérité de toute politique favorable à l'audiovisuel public. Après cette année de restructurations et de licenciements, qui peut dire qu'elle se porte mieux ?

Il faut aussi que l'I.N.A. conserve et développe ses missions de formation et de production. Nous considérons que, pour cette année, l'I.N.A. a prévu des recettes commerciales proprement fantaisistes qu'elle ne pourra pas atteindre. Elle doit son équilibre à un prélèvement de 35,7 millions de francs sur son fonds de roulement ; or ce mode de financement est insatisfaisant. On passe ainsi du déficit conjoncturel au déficit structurel. De plus, le chiffre d'affaires réalisé avec les chaînes publiques est en constante diminution. Quant à celui réalisé avec T.F. 1, qui était de 64 millions de francs en 1990, il n'atteignait plus que 30,4 millions de francs au 31 juillet 1991. Et ce n'est là qu'un exemple. Comment, dans ces conditions, escompter pour l'I.N.A. une augmentation de 45 p. 100 de recettes commerciales en 1992 ?

Il faut encore que T.F. 1 soit le garant des missions du service public en matière de diffusion. Je pense ici à la mésaventure qu'a connue la retransmission d'une prestation présidentielle à Berlin il y a quelques semaines, mésaventure qui pose le problème de l'information des citoyens. Et c'est au nom de la vente du faisceau au plus offrant que nous-mêmes, nos fils et nos compagnes n'avons pu suivre en direct les exploits de nos rugbymen. (*Rires sur divers bancs.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Exploits relatifs !

M. Georges Hage. Certes, le projet de budget de l'audiovisuel est en augmentation, mais que représente-t-il par rapport aux budgets des chaînes privées et plus particulièrement de T.F. 1 ? Son augmentation ne permettra pas à Anienne 2 et à F.R. 3 de combler leur handicap par rapport aux chaînes privées. Le milliard et demi octroyé cette année pour les programmes des chaînes publiques n'est pas reconductible et le non-remboursement de 2,4 milliards d'exonérations de rede-

vance grève encore le budget des deux chaînes. Ce qui nous fait légitimement douter de votre volonté de voir « décoller » le secteur public et de votre pugnacité en ce domaine.

Un débat s'impose donc sur le financement du secteur public.

Où va l'argent mis dans les programmes ? A la S.F.P., dont les capacités sont amoindries ? Non ! ce sont les sociétés privées de production qui en bénéficient pour l'essentiel.

Par ailleurs, je dirai notre hostilité à la réduction projetée des quotas, n'en déplaise au C.S.A., sensible ici aux sirènes du privé.

Comment ne point douter encore de votre résolution quand vous vous ne vous montrez pas irréductible devant l'annonce d'une seconde coupure qui occasionnera une prévisible de quelque 300 millions de francs de recettes publicitaires pour les chaînes publiques au profit des chaînes privées ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Vous exagérez !

M. Georges Hage. Je parle sous le contrôle des responsables de la régie publicitaire Antenne 2 - FR 3. Il demeure, monsieur le ministre, que cette deuxième coupure constitue à nos yeux un attentat redoublé aux bonnes mœurs culturelles et une contrainte à penser et à créer par modules de quarante-deux minutes, ce à quoi, jusqu'à présent, je ne doutais point que vous fussiez réfractaire.

Comment accepter qu'on laisse une société à capitaux publics, T.D.F., octroyer à T.F. 1, 6 p. 100 de remise alors que les chaînes publiques ne bénéficient pas de la même générosité ?

Vous nous permettez aussi de douter de votre volonté de faire plus et mieux pour F.R. 3 dans les régions. Comment imaginer qu'avec 486 suppressions d'emplois, la capacité de la chaîne va rester intacte ? En supprimant tous les postes de réalisateurs de région par exemple ? Il y a ici pour le moins incohérence. La lutte menée par les personnels, depuis plusieurs mois a d'ailleurs réussi à démonter l'idée du « vrai-faux déficit ». Ces personnels ont protesté ce matin encore contre le mépris dont ils sont l'objet. A cet égard, la lecture des différents rapports d'experts sur les documents comparables de F.R. 3 est édifiante. Selon une des conclusions : « Il paraît paradoxal de voir la tutelle encourager les chaînes publiques à se comporter comme de véritables entreprises industrielles et commerciales sans prendre en considération les contraintes du service public, d'une part, et l'agressivité d'une concurrence bénéficiant de règles différents, d'autre part. »

Nous déplorons que l'effort consacré à la radio soit désespérément en retrait par rapport à celui consenti en faveur de la télévision. Pourtant Radio France n'a pas à rougir de ses résultats. Et France Info, quelle trouvaille !

Ne faut-il pas craindre que les « recherches de synergie » entre France Info, France Inter et les radios locales nuisent à la richesse et à la diversité des stations régionales ? Ces dernières stations ne vont-elles pas devenir de simples relais ?

Quant à France Musique et à France Culture, elles doivent demeurer cet espace de liberté et de qualité dans la création qui ont fait leur réputation.

Les radios libres, dont le rapporteur parlait tout à l'heure avec ferveur, nous ont fait rêver, mais il y a dix ans ! Las, leur aventure est typique de cette décennie. « A l'ère libérale a succédé la logique d'entreprise », comme l'a dit excellemment le C.S.A.

Je profite de l'occasion pour adresser mes vœux de longévité à la rescapée lilloise, Radio Campus, qui paraît libre comme au premier jour !

M. Jean Tardito. Très bien !

M. Georges Hage. On fait grand cas d'un budget de la culture approchant la terre promise du 1 p. 100 du budget de la nation. Monsieur le ministre, je vais vous faire une confidence : je me suis surpris ce matin à en goûter parfois le charme discret en écoutant M. Lang ! (*Sourires.*)

Mais, à mes yeux, la médiocrité persistante des crédits accordés au secteur public de l'audiovisuel témoignera toujours contre l'authenticité de la politique culturelle élyséenne et gouvernementale.

Quant à la presse, rarement elle a connu autant de difficultés. Est-il exagéré de parler d'une véritable crise de la presse quotidienne française ?

La presse a mauvaise presse. Le journalisme obtient dans les sondages une cote à peine plus élevée que celle de la classe politique !

La guerre du Golfe a servi de révélateur à une crise de l'information. Dans un sondage récent, 84 p. 100 des journalistes reconnaissent avoir été manipulés et plus de 60 p. 100 d'entre eux jugent insatisfaisant leur travail sur cette guerre. Le colloque organisé le mois dernier à l'Assemblée nationale s'était fait l'écho de ce malaise profond.

Pourtant, il n'y a pas à nos yeux de fatalité condamnant la presse écrite. Elle a encore de beaux jours devant elle, car aucune presse audiovisuelle ne saurait la remplacer pour l'information, la réflexion, l'analyse, la confrontation des points de vue, le choc des idées et l'approfondissement théorique.

Pour autant que les conditions en soient créées, la presse écrite pourrait être, car c'est dans sa vocation, le lieu privilégié d'une multiplicité de titres, indépendants le plus possible des concentrations - ce qui s'est vérifié aux grandes périodes de notre histoire : Révolution, Libération - et le lieu privilégié du pluralisme. Ainsi conçue, elle serait prémunie contre les dérapages généralisés qu'elle a connus en période de crise, période où justement elle est le mieux à même de prouver son rôle irremplaçable. Qui dit crise dit en effet conflits, contradictions, remise en question des valeurs et des idées reçues, affrontements idéologiques, surgissement d'idées nouvelles. En un mot, la presse est appelée à contribuer toujours plus à l'invention continue de la démocratie.

Mais pour la presse écrite, les budgets se suivent et se ressemblent : d'un côté, l'article 39 bis qui profite avant tout aux géants comme Hersant est pérennisé ; de l'autre, l'aide aux journaux dits d'opinion ayant de faibles ressources publicitaires est en stagnation, - je dis bien « dits d'opinion », car nous nous inscrivons en faux contre l'habitude consistant à distinguer des journaux d'information et des journaux d'opinion, ces derniers étant atteints de je ne sais quelle maladie honteuse. La presse nationale est tout entière presse d'opinion !

On a très justement noté au sujet de l'article 39 bis qu'une louable intention démocratique était détournée de son objectif en devenant une aide aux riches. La presse la plus prospère est celle qui, dans la répartition des aides publiques, se taille la part du lion.

C'est pourquoi, avec la compétence qu'on lui reconnaît unanimement, le directeur de *L'Humanité*, ancien parlementaire, avait proposé à Mme Tasca douze propositions que vous ne sauriez ignorer et dont je ne peux procéder à la lecture puisque mon temps de parole paraît épuisé.

Monsieur le ministre délégué, il est vrai qu'en dernière analyse toute volonté politique se mesure à l'aune des crédits dont elle dispose. Sortir l'audiovisuel français de sa médiocrité, en faire un instrument de culture pour tous suppose un service public puissant, pôle de référence et d'entraînement vers plus de qualité du système dans son ensemble. On ne peut réussir cette grande chose avec peu de moyens.

Vous aurez donc compris, monsieur le ministre, que nous avons toutes les raisons de voter contre le projet de budget que vous défendez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous m'autoriserez, je le pense, à saluer au préalable un absent de marque, retenu par une convalescence que nous souhaitons complète et rapide : je veux parler de notre collègue Michel Péricard, spécialiste reconnu et écouté du secteur de la communication. Je tenterai ce soir de le suppléer, au nom du mon groupe, le R.P.R.

Monsieur le ministre, le budget que vous nous proposez pour 1992 traduit de votre part un arbitrage favorable du Président de la République - dont vous êtes, je crois, proche -, et nous pourrions nous contenter béatement de dire que les chiffres sont en augmentation. Mais ce serait pour nous une analyse fautive et simpliste car ce budget n'arrive pas à faire oublier trois constats importants.

Premièrement, il ne peut faire oublier la crise grave, profonde, importante que traverse, dans notre pays, l'ensemble du secteur de la communication. Vous y répondez mal, sans mesurer l'ampleur du phénomène.

Deuxièmement, vous ne pouvez cacher davantage le flou et les incohérences de la politique que vous continuez à suivre et vous ne répondez à l'inquiétude extrême des professionnels de la communication et des usagers des médias que par des mises en cause et des réglementations.

Troisièmement, enfin, ce budget qui est le dernier avant 1993, avant le marché unique, ne traduit à nos yeux aucune véritable ambition pour notre pays. Comment sera écoutée la voix de la France et des Français, comment sera vue l'image de la France et des Français, comment sera lu l'écrit de la France et des Français, si tous sont étouffés demain par leurs concurrents européens ou mondiaux ?

En ce domaine - et ce sera ma conclusion - une autre politique est possible et souhaitable pour la France.

M. Robert-André Vivion, rapporteur spécial. Très bien !

M. Louis de Broissia. Comme vous l'avez compris, je ne partage pas le point de vue rose et idyllique de Michel Français.

M. Michel Français. Ça viendra !

M. Louis de Broissia. Examinons un par un les secteurs de la communication.

L'audiovisuel est marqué depuis plusieurs mois par une effervescence que traduisent des revues de presse abondantes exprimant l'appréhension de ce secteur, appréhension qui n'encourage ni la production, ni l'expansion à l'étranger.

L'actuelle grève de tous les syndicats de F.R. 3 prouve que l'euphorie de votre budget est trompeuse. En tant qu'élu de Dijon, je suis bien placé pour dénoncer l'incohérence qui a conduit les collectivités territoriales à financer un centre de production aujourd'hui arbitrairement rayé de la carte de F.R. 3.

Le secteur public de l'audiovisuel paraît sortir gagnant des arbitrages budgétaires, mais ses rapports avec l'Etat actionnaire sont marqués par une triple ambiguïté.

Premièrement, les objectifs sont flous et incompatibles entre eux : Antenne 2 et F.R. 3 doivent remplir des missions de service public ; elles doivent en même temps jouer un rôle de pôle industriel, en soutenant la S.F.P., la stratégie de Thomson sur le D2 Mac et l'aventure du satellite ; elles doivent enfin être compétitives tout en équilibrant leurs comptes.

M. Michel Pelchat. Tout a fait !

M. Louis de Broissia. Deuxièmement, les moyens sont insuffisants. Les orateurs précédents l'ont souligné. Le Gouvernement n'a jamais tranché entre le financement par la redevance et les ressources publicitaires. On est loin du slogan : « A service public, fonds publics ». L'Etat prive Antenne 2 et F.R. 3 d'une partie de leurs recettes en ne remboursant pas la totalité du montant des exonérations de la redevance.

De plus, l'insuffisance de la redevance est unanimement reconnue. Il conviendrait, comme le propose notre collègue Pelchat, de modifier sa perception, de rendre celle-ci automatique en l'intégrant soit à la taxe d'habitation, soit à la quit-tance E.D.F. Les citoyens n'ayant pas la télévision le déclareraient sur l'honneur afin d'être dégrévés. Comme ils sont rares, les contrôles deviendraient infimes.

Monsieur le ministre, vous vous êtes déclaré contre la suppression des recettes publicitaires. Il s'agit moins là d'une volonté que d'un choix contraint, imposé par la conjoncture, puisque ces recettes sont passées de 40 p. 100 à 37,2 p. 100. On en a parlé tout à l'heure. Ce n'est pas dans le réservoir publicitaire qui s'assèche que le service public va trouver ses moyens. Comment espérer qu'Antenne 2 et F.R. 3 trouvent un complément de financement sur le marché publicitaire si la loi leur interdit de couper leurs émissions par des spots, ce qui les désavantage par rapport à leurs concurrentes privées ?

Troisièmement, l'Etat exerce un contrôle plus proche de la tutelle administrative que des prérogatives d'un actionnaire. Mais pourquoi donc persiste-t-il à régner directement sur la régie publicitaire d'Antenne 2, interdisant de ce fait à la chaîne de mener sa propre politique commerciale ? Quant aux dirigeants des chaînes, ils ne peuvent pas compter sur la durée pour imposer leurs vues. En moins de six ans, quatre directions se sont succédé à la tête d'Antenne 2, tandis que F.R. 3 a vu passer cinq responsables.

La clarification des rapports entre l'Etat et la télévision entre l'Etat et la télévision publique passe, enfin, par une définition plus précise du rôle du C.S.A. Il convient, mon-

sieur le ministre, de sortir de cet imbroglio auquel a conduit le fait de confier à l'Etat tout pouvoir sur les missions et le financement de l'audiovisuel public, puis de réserver au C.S.A. le soin de nommer et de sanctionner les dirigeants. Vos récentes déclarations - elles datent du 3 octobre - donnent d'ailleurs à penser que l'on s'oriente vers une reprise en main par l'Etat.

J'en viens à l'audiovisuel privé. Votre prédécesseur, Mme Tasca, prônait publiquement le rapprochement de la Cinq et de la 6. Nous éprouvons la sensation que vous allez virer de politique, en encourageant la Cinq et en punissant la 6. Mais au moment de la signature des contrats, les opérateurs des chaînes privées se sont engagés à respecter un cahier des charges et la réglementation alors en vigueur. Or, depuis, de nouvelles réglementations sont venues s'ajouter, constituant une modification unilatérale des conditions initiales par les pouvoirs publics.

Le projet de loi abaissant à 40 p. 100 le quota des œuvres françaises à la télévision est jugé inapplicable par le C.S.A. L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 1992 du quota d'œuvres françaises aux heures de grande écoute, même abaissé à 40 p. 100, devra se combiner avec une définition très restrictive de l'œuvre française. Il s'ensuivra une charge supplémentaire difficilement supportable dans un contexte économique défavorable marqué par la stagnation des recettes publicitaires.

A cela pourrait s'ajouter le contre-amendement de notre distingué collègue Schreiner visant à autoriser à terme une deuxième coupure publicitaire dans les œuvres de fiction.

Est-ce bien le moment, alors que le marché publicitaire, ressource principale et naturelle du secteur privé, est dans une déprime prolongée ? Même le président communal, Hervé Bourges - sur son bateau, peut-être ? - hurle au piratage de ses recettes publicitaires.

Pour le secteur privé de l'audiovisuel, votre gouvernement, assisté de sa majorité précaire, cherche tout et son contraire, parce que les libéraux d'estrade que vous êtes sont, au fond d'eux-mêmes, des adeptes forcenés de la réglementation.

Seules deux chaînes privées paraissent rescapées du « trop long purgatoire de l'audiovisuel français ». Je parle, bien sûr, de T.F.1 qui surfe sur la crête de la vague en tant que numéro un, qui jouit donc de la prime de leader dans les sondages, et dont le succès n'est pas qu'une question d'argent. Arrêtons de condamner en France ceux qui réussissent parce que ce serait au nom de l'argent, et de louer ceux qui ne réussissent pas, parce que ce serait au nom de la culture. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Facile !

M. Louis de Broissia. Je n'aurai garde d'oublier Canal Plus, chaîne d'exception, bénéficiant de privilèges d'exception. Cependant, l'opposition salue la réussite de ces entreprises, seules en mesure aujourd'hui d'affronter la télévision d'une Europe sans frontières.

Que dire du câble, à propos duquel le rapport de M. Fansten indique que la gravité de son état de santé empêche son développement ? Inquiétons-nous du taux de 20 p. 100 de résiliations enregistrées en 1991 et du déficit abyssal de 3,6 milliards de francs. Quelles propositions faites-vous ? Quels actes nous proposez-vous ?

M. Michel Pelchat. Rien !

M. Louis de Broissia. En l'absence de réponse claire, nous devrions nous interroger sur l'investissement de 20 milliards pour 671 512 abonnés en juin 1991, soit près de 30 000 francs par abonné actuel au câble.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. C'est un tour de passe-passe !

M. Louis de Broissia. Pour aller où ?

Et les satellites, qui sont un échec français en Europe ? Les incidents techniques répétés nécessitent une meilleure sécurité ainsi qu'une politique volontariste favorisant l'adoption de la norme D 2 Mac.

Je parlerai brièvement de la bande FM, qui a fêté récemment ses dix ans. Là aussi, - je cite des propos récents - on parle de « carcans imbéciles », de « réglementation malthusienne ».

Pour l'audiovisuel, il est temps de changer de politique et d'annoncer ce que vous voulez faire. Faute de clarté dans ses ambitions, le Gouvernement sera réduit à faire la chasse, ou la morale, aux médias. Ce ne sont pas toujours des anges, mais condamner leurs excès n'est pas une réponse suffisante car elle n'est pas à la hauteur des défis qui les attendent.

Enfin, la presse écrite traverse une des crises profondes de son histoire déjà ancienne. C'est pourtant, comme l'a dit très justement Michel Français, la référence, la seule référence de l'information.

Longtemps, votre gouvernement a eu vis-à-vis d'elle une attitude de méfiance. La concentration des entreprises de presse en France est un fait. Elle n'est pas achevée : regardons autour de nous et en premier lieu en Europe.

Parallèlement à cette concentration, les agences de publicité et les centrales d'achat d'espace existent. Qu'en dire ? Où est le rapport qui nous a été annoncé par le gouvernement précédent ?

La presse écrite, comme les autres secteurs de la communication, demande souplesse et compréhension pour rebondir sur l'obstacle de la crise. Elle a plus que jamais besoin d'être fixée sur les règles économiques, juridiques et sociales qui la régissent. Il est grand temps que cessent les mesures de déréglementation incessantes et incohérentes qui s'appliquent à ce secteur.

Pourquoi avoir voulu attaquer, non sans beaucoup de démagogie, le régime fiscal exceptionnel des journalistes,...

M. André Lejeune. Démagogie !

M. Louis de Broissia. ... lequel bénéficie aux journalistes débutants et aux entreprises de presse ?

M. Pierre Forgues. Démago !

M. Louis de Broissia. Pourquoi ne pas avoir réfléchi à la modernisation du 39 bis, inscrit pour cinq ans, mais qui devrait être élargi aux investissements incorporels, avec un projet de taux bonifié pour les entreprises sans bénéfice, nombreuses, hélas ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Pelchat. Ecoutez, messieurs ! Il vous donne de bons conseils !

M. Louis de Broissia. Pourquoi attendre depuis trois ans que soit fixé le statut de l'armée des correspondants de presse ? Votre prédécesseur ne s'était-il pas pourtant engagé à l'établir ?

Pourquoi ne pas demander à Bruxelles l'assouplissement des quotas d'importation du papier non communautaire ?

Pourquoi ne pas reparler de la Poste, partenaire privilégié de la presse ? Certains disent qu'un lecteur livré tardivement est un lecteur perdu.

Pour la publicité, à force de restreindre, loi après loi, les domaines qui lui sont ouverts - loi Evin, campagne des collectivités locales - sans pour autant rassurer la presse écrite sur la question des secteurs réservés, donc interdits à la publicité télévisée, votre gouvernement n'offre guère de perspective à la presse.

Là encore, monsieur le ministre, comment bâtir, développer, investir sans horizon dégagé, sans assurance à long terme d'un système législatif et réglementaire incitateur et cohérent ?

J'en arrive à ma conclusion. Une autre politique est possible et hautement souhaitable dans ce secteur névralgique de la communication, une politique d'où l'Etat ne serait pas absent : nous n'avons jamais été partisans du libéralisme sauvage. L'Etat doit favoriser les ambitions, sans paraître « céder au marchandage des chaînes » - je cite un article récent d'un quotidien du soir récent - car alors, il réagit mal, ou au mauvais moment. Réglementer oui, mais à condition d'avoir une vision stratégique à long terme, et c'est d'ailleurs ce que préconise le rapport Fansten.

Il faut choisir entre tout faire, le câble, la satellite, la télévision haute définition, camper sur notre orgueil national ou jouer le jeu de l'Europe en regardant la vérité en face.

Dix ans après « la décennie de la lumière » qu'annonçait M. Lang, qu'il dénonçait après des « siècles d'obscurantisme », où en sommes-nous ?

Vous connaissez *Le livre noir de la presse française*. Ce n'est ni une bible ni un testament. J'en extrais quelques chiffres. Ils sont éloquentes : sur les treize premiers groupes mondiaux

de la communication, figurent deux groupes japonais, un allemand, quatre américains, deux anglais, deux canadiens, un australien, un français. Hachette - le français - est à la cinquième place en chiffre d'affaires et à la dernière en revenu.

Voilà, résumé cruellement, le bilan de dix ans de politique socialiste dans la communication.

M. André Lejeune. Moins deux ans !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Et en 80, combien y avait-il d'entreprises françaises dans la liste ?

M. Louis de Broissia. On ne saurait se borner à dire que votre budget tourne le dos à cette politique. Il l'aggrave. Le R.P.R. ne peut que voter contre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la communication.

M. Georges Kiejman, ministre délégué à la communication. Comme je vous envie ! Comme, à un certain niveau de généralités, la critique est facile, et comme il est aisé de vivre dans un monde d'utopie, monsieur Hage ! Vous disiez tout à l'heure que la sincérité d'une politique en faveur du secteur public se juge à l'importance des crédits qui la soutiennent. Je serai assez enclin à partager cette idée, si elle m'était suggérée par un autre que vous. Car, enfin, les conseillers tirent leur autorité de ce que les directives qu'ils donnent à un gouvernement ont été exécutées en un pays bien réel, ...

M. Georges Hage. Oh ! monsieur Kiejman !

M. le ministre délégué à la communication. ... et j'aimerais savoir, monsieur Hage, quelle autorité vous avez en la matière et quel exemple vous pouvez nous donner ?

M. Georges Hage. Pas vous ! pas ça !

M. le ministre délégué à la communication. Mais si ! pourquoi « pas ça » ?

M. Georges Hage. Parce que c'est indigne de vous !

M. le ministre délégué à la communication. Ce temps d'ombre, cessons d'en rêver. Il faut construire, et construire avec l'argent des citoyens d'une démocratie.

M. Georges Hage. Faut-il que vous soyez piqué au vif !

M. le ministre délégué à la communication. Alors, au lieu de répéter qu'il faut faire ceci, qu'il faut faire cela, au lieu de joindre votre voix à ceux dont vous critiquez légitimement la position conservatrice, il serait temps d'aider le Gouvernement puisque vous admettez vos sympathies pour lui, à certains moments ! (*Ah ! sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Louis de Broissia. C'est très intéressant !

M. Georges Hage. En effet !

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur de Broissia, vous avez eu au moins le mérite de critiquer les projets du Gouvernement. A la vérité, je préfère cette attitude...

M. Louis de Broissia. J'ai été élu pour ça ! C'est mon label d'opposant !

M. le ministre délégué à la communication. ... à celle de certains de vos amis, pour qui j'ai pourtant de l'estime, comme notre distingué rapporteur spécial, qui, depuis si longtemps, vit de manière schizoïde entre ses idées qui, en matière d'audiovisuel public, sont les nôtres, et sa fidélité politique qui l'oblige à s'aligner sur vous, alors que c'est nous qu'il approuve. (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce n'est pas croyable !

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur de Broissia, je ne saurais cependant accepter la totalité de vos critiques ni votre référence à dix ans de socialisme...

M. Jacques Godfrain. Et pourquoi ?

M. le ministre délégué à la communication. ... comme si, au cours de ces dix ans, vous n'aviez pas eu deux longues années pour interrompre le cours de nos expériences et faire valoir ce dont vous étiez capables. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*) Mais ce dont vous étiez capables, à cette époque, c'était de réduire la redevance du service public, contre les excellents conseils que vous donnait M. Robert-André Vivien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Eh oui !

M. le ministre délégué à la communication. C'était de vous engager dans la réduction des personnels de F.R. 3 que vous semblez regretter aujourd'hui.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Eh oui !

M. le ministre délégué à la communication. C'était de rater l'occasion magnifique qui était la vôtre de relancer le plan câble avec plusieurs années d'avance sur nous.

Vous aviez la possibilité de dire non seulement au Gouvernement, mais à une société privée dont vous connaissez bien les dirigeants - c'est le principal câblo-opérateur - de faire un effort avec leurs capitaux plutôt que d'attendre tout de l'Etat. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Christian Estrosi. Nous reviendrons bientôt !

M. le président. Nous parlons aujourd'hui du budget de la communication ! Il est encore un peu tôt pour se prendre à rêver !

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le président, je vous suis infiniment reconnaissant de rappeler que, moi, je ne peux pas me contenter de dire : « Il n'y a qu'à construire une société utopique (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), une société où les investisseurs privés seront dispensés d'investir ! » Il me faut exposer ce qu'est un budget concret, que vous ne voterez pas, messieurs de l'opposition, alors que beaucoup d'entrevous ont dit soit qu'il n'était pas si mal - appréciation, la plus modérée, de M. Robert-André Vivien -, ...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, je vais demander une suspension de séance ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. André Lejeune. Il va avoir une médaille !

M. le ministre délégué à la communication. ... soit que, à certains égards, il était très bien - appréciation de plusieurs autres intervenants. Donc, résigné à l'idée que vous ne voterez pas ce budget que, pourtant, vous reconnaissez comme étant un progrès sérieux par rapport à ce qui s'est fait jusque-là, je vais vous en imposer l'analyse, comme une sorte de punition, pour que vous soyez conscients de ce que vous refusez de voter. (*Sourires.*)

J'admets que ce projet de budget peut apparaître modeste en valeur absolue - comme tous les budgets d'ailleurs qui l'ont précédé : 10 milliards de francs, c'est effectivement peu, au regard des fonds publics légitimement alloués à d'autres départements ministériels. J'ai moi-même rapproché cette somme de 10 milliards de francs de celle de 260 milliards de francs que je me réjouis de voir allouer à l'éducation nationale, et il faudra bien, un jour, que, tous ensemble, nous procédions à cette révolution culturelle et financière qui nous fera accorder nos actes avec nos paroles et considérer le budget de la communication comme presque aussi important que celui de l'éducation. (*Rires sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Et pourtant, 10 milliards de francs, cela représente beaucoup d'espoir ; ce sont les moyens de répondre à de hautes ambitions pour les entreprises que ce budget concerne, et qui assurent toutes, vous le savez bien, une mission d'intérêt général.

Je veux parler des trois sociétés nationales de programmes - Antenne 2, F.R. 3, La Sept -, de l'I.N.A. et de la société de radiodiffusion publique - Radio France - qui se doivent de constituer le pôle de référence au sein du paysage audiovisuel français.

Je veux parler des sociétés dont le rayon d'action est plus vaste : R.F.O., à laquelle il revient de rappeler tout ce que les Français partagent, quel que puisse être leur éloignement géographique de la métropole ; R.F.I., à laquelle incombe l'affirmation des valeurs de la France partout dans le monde.

Pour toutes ces sociétés, le projet de budget représente des ressources accrues, nécessaires et adaptées aux hautes missions qui leur ont été dévolues : perpétuer, renouveler et mieux faire partager ce qui nous réunit tous ici, une histoire, une culture et la conscience du rôle que la France est amenée à jouer dans l'avenir de notre planète.

Ces moyens accrus témoignent donc de l'ambition avec laquelle le Gouvernement entend considérer l'avenir du secteur de la communication. En cette période de stagnation économique, qui n'est pas propre à la France mais qui peut faire craindre une raréfaction des ressources fiscales, vous me permettez de remercier pour leur compréhension le Premier ministre ainsi que mes collègues des finances et du budget : je sais que nous sommes inspirés par les mêmes convictions, même si mon impatience, comme la vôtre, est plus grande que la leur.

Enfin, une fois examinés les crédits des organismes du secteur public de l'audiovisuel, il m'appartiendra de vous présenter, comme vous m'y avez invité, l'analyse des fonds publics destinés à assurer l'équilibre de la presse écrite. Ces aides sont nécessaires, j'en conviens, à l'existence d'une presse libre, riche et diversifiée. Leur montant comme leur neutralité ont été respectés, avec pour seul souci de protéger et de développer le pluralisme.

A cet égard, et pour terminer ces observations liminaires, je m'en tiendrai à une seule remarque : vous êtes-vous donné la peine de converser avec les dirigeants des entreprises de l'audiovisuel public qui vont agir dans le cadre de ce budget ? Vous êtes-vous donné la peine de converser avec les dirigeants des principales organisations professionnelles de la presse ? Et je sais, monsieur de Broissia, combien vous êtes près de ces dirigeants et de ces organisations. Si vous vous êtes donné cette peine, vous savez que, eux, ils sont reconnaissants au Gouvernement d'avoir fait, dans cette période difficile, l'effort que traduit ce budget.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Non, non, non !

M. le ministre délégué à la communication. Comment, « non, non, non ! », monsieur Vivien ? Vous étiez à Montpellier. Vous étiez à la réunion de l'Assemblée nationale...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Oui !

M. le ministre délégué à la communication. ... où ces dirigeants conféraient sous la houlette de M. Français ! Vous avez participé comme moi à dix déjeuners de travail avec ces dirigeants ! Allons donc !

M. le président. Je vois que M. Vivien souhaite vous interrompre, monsieur le ministre. Le lui permettez-vous ?

M. le ministre délégué à la communication. Avec le plus grand plaisir, comme toujours !

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, c'est avec effarement que je vous écoute depuis le début. Pour ceux de mes collègues qui seraient amnésiques, je rappelle en effet que j'ai introduit le débat en affirmant : « Est-ce que l'audiovisuel français va bien ? Non ! C'est plutôt *Le Radeau de la Méduse* qu'un tableau d'Hubert Robert où, du moins, les ruines présentent une certaine harmonie. Le secteur public, c'est *L'Enterrement à Ornans* plutôt que *La Naissance de Vénus*. »

Alors, quand vous soutenez que tout va bien, je dis non ! J'étais justement avec les dirigeants d'entreprise, salle Colbert, et c'est avec effarement que je vous ai entendu leur déclarer que vous aviez besoin d'eux pour gagner. Je vous ai alors répondu, avec beaucoup de réserve et de maîtrise, certes : « Attention, les aides à la presse diminuent ! »

Cessez donc de me prendre en otage en laissant croire : « Vivien a dit que... » Non, je n'ai jamais ménagé les ministres de la communication, quels qu'ils soient ! Je ne suis pas encore Vivien, transfuge du R.P.R. au parti socialiste ! Je

suis un farouche adversaire du socialisme ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Merci, monsieur Vivien. Vous avez dit « pas encore », c'est bon signe ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. Vivien je suis, Vivien je reste !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Taisez-vous, monsieur riage !

M. le président. Poursuivez, monsieur le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur Vivien, j'avais parfaitement compris. Vous avez effectivement, en commission et ici même, souligné une stagnation, voire une légère diminution des crédits de la presse. Je discuterai ce point très loyalement tout à l'heure. Mais je dis qu'en cette période de difficultés, les dirigeants responsables des fédérations de presse savent que le budget est, sur ce point, le meilleur possible.

Quant à l'image picturale à laquelle vous me reprochez de ne pas avoir prêté attention, et selon laquelle l'audiovisuel serait plutôt *Le Radeau de la Méduse* que les ruines d'Hubert Robert, laissez-moi vous dire que je l'avais interprétée comme un signe d'espoir, parce qu'un radeau a toujours une chance d'arriver à bon port tandis que les ruines peintes par Hubert Robert ne peuvent pas être reconstruites. (*Sourires. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. M. Bourges est en croisière sur un paquebot, pas sur un radeau ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la communication. N'ayez pas honte de vos approbations, monsieur Vivien, elles attestent un tempérament généreux ! (*Sourires.*)

Mais je reviens à mon exposé.

Les moyens dévolus au secteur public de l'audiovisuel en 1992 méritent attention. Ce budget s'élèvera en effet à 12934 millions de francs, près de 13 milliards, soit une augmentation de 12,3 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1991. De plus, si l'on prend en compte la seule progression due à l'accroissement des ressources publiques, ce pourcentage atteint 14,6 p. 100. Que je sache, messieurs, vous ne pouvez donner aucun exemple d'une telle progression dans le cadre de votre propre gestion !

M. Michel Pelchat. Ce taux ne sera pas atteint !

M. le ministre délégué à la communication. Ah ! comme j'aimerais que vous demandiez au président de m'interrompre pour me dire qu'en telle année, le R.P.R., l'U.D.F. et l'U.D.C. ont souhaité augmenter de près de 15 p. 100 la contribution de l'Etat au financement de l'audiovisuel public, et comme je regrette le respect que vous avez de ma parole !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Et 1964 ? (*Rires.*)

M. le ministre délégué à la communication. Vous excuserez cet oubli, monsieur le rapporteur, car il se peut que 1964 ait été une bonne année. Si vous l'affirmez, je veux bien le croire. Mais près de trente ans, c'est peut-être un peu long ! (*Sourires.*)

Il faut analyser cette forte augmentation des moyens du secteur public et comprendre à quoi elle est due. Elle résulte de choix qui s'articulent autour de trois axes : un accroissement important du produit de la redevance, une progression des concours budgétaires volontairement limitée, une évaluation prudente des ressources commerciales.

Le taux de la redevance, il est vrai, ne croît que trop modérément à mon goût, mais pour des raisons admises et comprises par beaucoup d'entre vous : non seulement l'insertion de ce taux dans l'indice des prix, mais aussi la conjoncture générale qui interdit de trop alourdir les prélèvements obligatoires.

Quoi qu'il en soit, et contrairement à ce que vous soutenez, monsieur Pelchat, une redevance fixée à 373 francs pour les récepteurs « noir et blanc » et à 580 francs pour les récepteurs « couleur » ne s'inscrit pas dans la moyenne européenne, que j'ai fait vérifier, mais figure parmi les montants les plus modestes. On peut s'en réjouir, comme vous, parce que cela diminue le prélèvement ; on peut aussi s'en

inquiet, comme beaucoup d'entre nous, parce que cela limite notre effort en faveur du secteur public, que nous serons appelés tôt ou tard à intensifier.

Ce taux d'accroissement, quoique faible, représente un progrès. Je rappelle et je n'y reviens plus - car j'en ai passé trop loin ! - que sur les deux années 1987 et 1988, en francs constants, la redevance avait chu de plus de 13 p. 100. Mieux vaut augmenter de 2,5 p. 100 que de choir de 6,5 p. 100 d'un coup, comme ce fut le cas en 1987.

En dépit de l'évolution modérée du taux, le produit de la redevance augmentera de 1 143 millions de francs, soit près de 14 p. 100, grâce à trois mesures.

D'abord un renforcement de la lutte contre la fraude. Croyez bien, monsieur Pelchat, qu'il sera effectif, parce que des moyens de contrôle plus étendus - vous sembleriez vous en inquiéter - seront accordés aux agents de la redevance. Ils disposeront en particulier du droit de consulter certains fichiers, comme ceux des abonnements, qui révèlent que certains abonnés ne paient pas la redevance. Ne croyez pas pour autant que les libertés publiques seront violées. Toutes les consultations nécessaires ont été effectuées et, bien entendu, les pouvoirs donnés à ces agents seront parfaitement ajustés à leur mission et n'iront pas au-delà.

Par contre, le système que vous proposez, si tentant soit-il, d'un assujettissement général à la redevance, à charge pour celui qui n'a pas de récepteur de le faire valoir auprès de l'administration, serait peut-être économiquement rentable, mais il organiserait un renversement de la charge de la preuve dont je craindrais qu'il ne se heurte à un obstacle constitutionnel insurmontable.

Le deuxième moyen retenu pour augmenter le produit de la redevance est un raccourcissement des délais de recouvrement. Je ne m'y attarderai pas, car je conviens qu'un tel moyen ne peut être utilisé tous les ans. Mais, en 1992, il aura le mérite de procurer 400 millions de francs de recettes, sans alourdir la charge du contribuable.

M. Michel Pelchat. C'est une manœuvre de trésorerie !

M. Jacques Godfrain. C'est de la cavalerie !

M. le ministre délégué à la communication. Troisième moyen : le triplement des remboursements d'exonérations. Nous convenons que ce n'est pas encore assez, mais admettez que le Gouvernement poursuit dans la voie qu'il avait tracée, c'est-à-dire un remboursement progressivement accru des exonérations, puisqu'il atteindra 350 millions de francs en 1992, contre 117 millions de francs en 1991. C'est un premier pas dans la bonne direction et je m'étonne encore une fois que vous vous refusiez à le franchir avec moi.

J'ai dit que nous avions volontairement limité la progression du montant des concours budgétaires de l'Etat. Ceux-ci, hors remboursements d'exonérations, s'établiront à 1 031,6 millions de francs, en progression de 124,2 millions de francs, soit 13,7 p. 100.

Ces concours correspondent aux dotations allouées à Antenne 2, à F.R. 3 et à la Sept, ainsi qu'aux subventions d'exploitation à R.F.I. et à R.F.O.

Je vous signale, monsieur Pelchat, qu'en ce qui concerne Antenne 2, F.R. 3 et la Sept, il s'agit bien de dotations en capital et non pas de subventions éphémères et aléatoires. Comment ne pas voir là l'indice d'une liberté plus grande donnée aux entreprises du secteur public puisque cet argent leur est alloué et qu'elles en ont la libre disposition ? Je me demande où vous avez pu voir que cet effort budgétaire accru s'accompagnait d'une quelconque menace sur la liberté des ces entreprises. Et j'aurais aimé que l'un d'entre vous cite un seul de mes propos, une seule de mes actions qui puisse être interprétée comme un acte abusif de tutelle sur des entreprises que je respecte et auxquelles je laisse même parfois le choix de leurs erreurs.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. R.F.I. !

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur Vivien, si le président vous y autorise, vous allez me dire quel acte de tutelle oppressive j'ai commis sur R.F.I., dont le président, M. André Larquié - je vais vous révéler ce secret - me remerciait hier encore de l'attitude du Gouvernement à l'égard de sa société.

M. Louis de Broissia. C'est normal, il vous est reconnaissant !

M. Christian Estrosi. Il a fait acte d'allégeance !

M. le ministre délégué à la communication. Il n'y a qu'une seule allégeance qui compte quand on est au service d'une entreprise publique : l'intérêt général. Si vous me dites que M. Larquié a fait cet acte d'allégeance, réjouissons-nous-en tous ensemble.

M. Jacques Godfrain. C'est la reconnaissance du ventre !

M. le président. Messieurs, nous ne sommes pas dans une émission du genre *Les absents ont toujours tort*.

M. le ministre délégué à la communication. D'autant, monsieur le président, que les présents de ce soir sont en nombre assez restreint pour que leur mérite soit reconnu !

M. Christian Estrosi. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la communication. La troisième mesure qui a permis cette forte augmentation des moyens du secteur public est une évaluation en hausse, mais qui reste prudente, des ressources propres des entreprises. Ces ressources propres - publicité, parrainage, ventes - devaient atteindre 2 976 millions de francs en 1992, soit près de 3 milliards. Il s'agit certes, d'une augmentation de 155,8 millions de francs par rapport au montant prévu dans la loi de finances pour 1991. Mais il ne faut pas oublier que les conseils d'administration ont réajusté leur budget, en cours d'année, en fonction des évolutions réelles qu'ils avaient constatées. Par rapport aux nouveaux budgets adoptés par les entreprises, la progression n'est plus que de 13 millions de francs d'une année sur l'autre.

En cette période de récession économique, de recul des recettes publicitaires, nous avons ressenti, tout comme vous, la nécessité d'être prudents. Peut-être ne l'avons-nous pas été suffisamment, puisqu'il semblerait qu'Antenne 2 connaisse une réfaction de ses recettes allant au-delà de ce qu'elle pouvait craindre elle-même. Mais, là encore, les conseils d'administration pourront réajuster le tir l'an prochain.

Encore une fois, le Gouvernement ne s'est livré à aucune anticipation utopique. Nous savons mieux que d'autres que nous sommes en période de récession et c'est pourquoi les recettes publicitaires estimées pour 1992 sont pratiquement stagnantes par rapport à celles qui auront été effectivement réalisées en 1991.

Ce que nous espérons, notamment pour F.R. 3, puisque vous déploriez en l'espèce une évaluation optimiste, c'est que les chiffres que nous avons retenus se révéleront trop faibles grâce à une reprise que nous attendons toujours pour 1992, et parce que F.R. 3, à laquelle vous n'avez peut-être pas suffisamment rendu hommage, montre sa capacité à maintenir sa part de marché donc sa part de recettes publicitaires.

A cet égard, j'aurais aimé que les parlementaires saluent avec moi le courage et la rigueur avec lesquels les dirigeants des chaînes publiques ont conduit leurs entreprises dans cette période difficile. Ce n'est certainement pas de gaieté de cœur que les uns et les autres ont été conduits à imposer des suppressions d'emplois, ramenées à leur plus juste proportion grâce à des plans sociaux qui, eux aussi, ont pesé sur les finances de ces entreprises.

M. Louis de Broissia. Vous parlez de M. Guillaume ?

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur de Broissia, vous ne m'entraînez pas à donner mon avis sur un homme qui, comme moi, a été candidat à une fonction prestigieuse et dont la désignation a montré qu'il avait beaucoup plus de mérites que ceux auxquels je pouvais prétendre !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Belle leçon d'humilité, monsieur le ministre !

M. Louis de Broissia. C'était donc bien M. Guillaume !

M. le ministre délégué à la communication. Non seulement ce budget traduit une forte augmentation des engagements publics, mais il se caractérise d'une manière générale par le respect des engagements du Gouvernement.

L'effort exceptionnel réalisé au profit d'Antenne 2 et de F.R. 3 est concrétisé par le milliard qui a été mis à leur disposition et qui s'ajoute aux 500 millions déjà affectés à Antenne 2 l'année dernière pour reconstituer son capital.

Au total, les budgets de ces deux chaînes s'établissent à 4 024,6 millions de francs pour Antenne 2 et à 4 065,8 millions pour F.R. 3, soit une progression de 15,8 p. 100 pour Antenne 2 et de 16,8 p. 100 pour F.R. 3 par rapport aux budgets figurant dans la loi de finances pour 1991.

Là encore, sauf peut-être en 1964, cette année bénie évoquée par M. Vivien (*Sourires*), où trouve-t-on trace d'une telle progression ? J'espère que ces chiffres seront de nature à vous rassurer et peut-être même - j'aime à le penser - à vous faire changer vos votes préétablis !

M. Louis de Broissia. Ce serait étonnant !

M. le ministre délégué à la communication. Une priorité absolue est donnée aux dépenses consacrées aux programmes et à l'information, puisqu'elles augmenteront de 560 millions de francs pour Antenne 2 et de 580 millions de francs pour F.R. 3. La ventilation de ces crédits figure dans les fascicules budgétaires qui ont été mis à votre disposition. Au total, ils atteindront 3 275 millions de francs pour Antenne 2 et 3 080 millions de francs pour F.R. 3.

Même si cette progression d'Antenne 2 et de F.R. 3 n'a pas son équivalent arithmétique dans le budget des autres entreprises du service public, le Gouvernement ne les a pas sacrifiées pour autant. Il leur a également assigné des objectifs ambitieux puisqu'elles bénéficieront globalement de 267 millions de francs de ressources publiques supplémentaires, soit une augmentation moyenne de 6,8 p. 100, dont vous admettez qu'elle est supérieure à la progression moyenne des crédits des autres départements ministériels. Les budgets ainsi autorisés permettront le financement de mesures nouvelles importantes et la réalisation des décisions prises par le Gouvernement en 1991.

Ne souhaitant pas pousser votre patience à ses limites, je ne donnerai que quelques indications succinctes sur ce que nous attendons de chacune de ces entreprises.

Pour A.R.F.O., nous avons deux objectifs : l'ouverture de l'antenne en matinée et le développement de la production locale. Le budget passe de 895 à 960 millions de francs, en augmentation de 65 millions, soit 7,3 p. 100. Il me paraît très important que, de toutes les manières, y compris pour ce qui relève de l'initiative du Parlement, nous aidions particulièrement A.R.F.O., l'an prochain, à encourager la réalisation de productions locales dans chacune des entreprises qui dépendent d'elle.

En ce qui concerne la Sept, qui fera ses débuts, je l'espère, en mai prochain au sein de la chaîne culturelle européenne, son budget passe d'ores et déjà de 507 à 545 millions de francs, soit une augmentation provisoire de 38 millions de francs. Pourquoi provisoire ? Parce que nous nous sommes engagés, avec les Allemands, à financer à parité la nouvelle chaîne. La partie allemande n'a pas encore fait connaître avec précision le montant de ses investissements, mais le Gouvernement s'est engagé à respecter cette parité dans la mesure qui se révélera nécessaire.

Vous n'ignorez pas, vous tous qui vous intéressez à l'audiovisuel depuis longtemps, que les difficultés rencontrées par l'I.N.A. sont dues au fait que ses ressources commerciales se tarissent dès lors qu'il ne recueille plus les droits d'exploitation qui étaient mis presque automatiquement à sa disposition jusqu'à une certaine date. Son budget passera néanmoins de quelque 487 à 532 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 44,6 millions de francs, c'est-à-dire de 9,1 p. 100. Je puis vous assurer que l'I.N.A. sera en mesure d'accroître son effort de restauration des archives, de développement de sa recherche technologique et de renforcement de son action commerciale, en cohérence avec les priorités définies par le contrat d'objectifs que nous avons conclu avec lui. C'est également l'avis de son président, M. Georges Fillioud, auquel il a légitimement été rendu hommage tout à l'heure. La redevance allouée à l'institut augmente au total de 64,4 millions de francs, ce qui montre bien que le Gouvernement a eu l'intention de compenser par des ressources publiques la diminution des ressources commerciales autrefois à la disposition de l'I.N.A.

Vous avez tous rendu hommage à Radio France, ce dont je vous remercie. En effet, la différence est là. Il suffit de l'écouter pour s'en apercevoir. Mais vous avez été injustes vis-à-vis du Gouvernement, sinon vis-à-vis de Radio France, lorsque vous avez pensé que nous ne soutenions pas ses efforts. Non seulement son budget augmente de 105 millions de francs, c'est-à-dire de près de 5 p. 100, mais Radio France

a sans aucun doute la possibilité de mieux organiser encore sa gestion, la répartition de ses stations, l'organisation des divers moyens par lesquels elle assure sa mission de service public. J'attends de cette réorganisation un supplément de ressources pour elle. Il me plaît en tout cas de souligner que cette société remplit parfaitement ses objectifs, que ce soit dans le domaine de la culture, avec des chaînes comme France Culture et France Musique et grâce à l'entretien de deux orchestres - ce qui, à ma connaissance, représente une charge qu'elle est seule à supporter dans ce pays - ou dans le domaine de l'information, grâce à France Inter, dont tout le monde a pu apprécier la qualité au moment des crises que nous avons traversées lors de la guerre du Golfe, mais aussi à France Info que le président Roland Faure avait eu le mérite de créer...

M. Michel Pelchat. Il faut lui rendre hommage !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre délégué à la communication. ... et que ses successeurs ont su conserver comme un outil de qualité.

Pour ce qui est du divertissement, en respectant cette fois les œuvres françaises, Radio France n'a de leçon à recevoir de personne. Nous en sommes conscients et c'est pourquoi nous pouvons vous donner l'assurance que nous continuerons à l'aider.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Christian Estrosi. Mais vous supprimez des antennes locales !

M. le ministre délégué à la communication. Mais certainement moins de personnels qu'en 1986 et 1987, et, en tout cas, nous ne supprimons aucune antenne locale.

M. Christian Estrosi. Si !

M. le ministre délégué à la communication. Il faudrait vous entendre dans le déchaînement de vos critiques ! Les radios généralistes se plaignent que nous privilégions, ou plutôt que le C.S.A. privilégie, car ce n'est pas le Gouvernement qui attribue les fréquences,...

M. Rudy Salles. C'est pareil !

M. le ministre délégué à la communication. ... le secteur public en lui accordant trop de fréquences. Or vous, qui êtes à l'écoute de ces radios généralistes privées - je ne vous le reproche pas, car elles le méritent -, vous ne pouvez pas en même temps nous dire que nous n'accordons pas assez de fréquences au service public.

M. Christian Estrosi. Mais je suis à l'écoute de Radio France !

M. le ministre délégué à la communication. Les fréquences sont en nombre limité et nous essayons de maintenir un équilibre en tenant compte du fait que le service public doit être assuré, par la voix de Radio France et des ses diverses antennes, dans les régions les plus reculées et dans les départements qui n'intéressent nullement les radios commerciales.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis, et M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. le ministre délégué à la communication. En ce qui concerne R.F.I., je vous donne l'assurance qu'elle va poursuivre le contrat d'objectifs qui a été conclu avec le Gouvernement. Son budget passe de 494 à 524 millions de francs. Il connaît donc une augmentation de 30 millions de francs, soit 6,2 p. 100.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je ne veux pas vous interrompre maintenant, monsieur le ministre, mais je vous répondrai plus tard !

M. le président. Mes chers collègues, vous pourrez interrompre M. le ministre, si vous le souhaitez, dans le cadre des questions, mais cessez de l'interrompre en permanence !

Monsieur Vivien, réservez-vous pour tout à l'heure !

M. le ministre délégué à la communication. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir donné ce conseil à M. Vivien. Je suis sûr qu'il le suivra !

Je suis conscient, comme vous, que trois bassins d'audience sont prioritaires pour R.F.I. : l'Europe de l'Est, l'Afrique et le Moyen-Orient. Je puis vous assurer qu'un certain renouvelle-

ment des émetteurs en ondes courtes de R.F.I. est opéré mais vous devez aussi savoir que cette radio va pouvoir disposer d'une fréquence F.M. en Ile-de-France, ce qui n'est paradoxal qu'en apparence car, elle atteindra d'une part les représentants de communautés étrangères qui sont présents, ne serait-ce que dans les ambassades, et d'autre part, et surtout, ceux qui, passant en France, pourraient douter de l'importance de cette station si elle ne disposait pas d'une telle fréquence dans le pays qui l'a créée.

Je tiens à dire à M. Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères, que j'ai été particulièrement touché par l'approbation de l'action audiovisuelle extérieure de la France qui résultait de son intervention. J'y ai été d'autant plus sensible que ce n'est pas moi qui devrais m'en réjouir le plus mais Catherine Tasca à laquelle incombe la responsabilité principale de ces questions et qui poursuivra, comme le faisait hier Alain Decaux, cette action absolument indispensable qui permet à la France d'être présente presque partout dans le monde, je dis « presque », car il est évident que nous n'avons pas toujours les moyens d'être partout. Mais, nous disposons de T.V. 5 Europe, excellente entreprise qui a encore amélioré sa grille de programme, ainsi que de Canal France international, dont vous avez bien voulu dire, monsieur Vauzelle, qu'elle pouvait rivaliser avec les plus grandes banques d'images. La SOFIRAD mène une action, à travers ses filiales, en collaboration précisément avec Radio France internationale et avec des pays qui nous sont chers.

Je suis persuadé que le débat nous donnera l'occasion, si vous l'estimez nécessaire, de revenir sur certains aspects de cette action extérieure.

Il me faut avancer dans mon propos et j'en viens donc aux aides du Gouvernement à la presse écrite.

N'en profitez pas pour m'interrompre, monsieur Vivien, car cela retarderait le débat !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je n'ai rien dit, soyez patient !

M. le ministre délégué à la communication. Laissez-moi vous dire que j'ai pris très au sérieux la remarque que vous m'avez faite sur les dissociations de nos chiffres. Je conviens volontiers que vous avez raison...

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Merci, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la communication. ... tout comme moi ! Il faut en effet savoir quelle est la référence du pourcentage évoqué. Si l'on se réfère à la loi de finances de 1991, vous aviez raison, car, il faut le dire très loyalement, l'ensemble des aides connaît une diminution de 3,6 p. 100. En revanche, si l'on s'en tient aux aides dont la presse a effectivement disposé en raison de la régulation budgétaire intervenue en cours d'année, j'avais raison en ce sens que les divers organes de presse aidés ne verront leurs ressources diminuer, cette année, que de 1,4 p. 100. Quoi qu'il en soit, tout le monde comprend que, dans la conjoncture actuelle, il s'agit d'un effort. Je procéderai à une rapide analyse de ses moyens financiers mais je vous rappelle que l'aide du Gouvernement à la presse ne se limite pas aux seules aides chiffrables, directes ou indirectes. Sauf dans les départements et territoires d'outre-mer où la pratique contraire existait déjà, la presse reconnaît, par exemple, que le Gouvernement s'engage lorsqu'il lui réserve certains budgets publicitaires comme ceux de la distribution, de l'édition ou de certaines boissons alcoolisées.

On ne peut donc pas prétendre que le Gouvernement, dans cette situation difficile, ait voulu délibérément gêner la presse. Bien au contraire ! Comme j'ai souvent eu l'occasion de le répéter, il est conscient que l'écrit est le fondement même de notre réflexion et que le pluralisme, partout nécessaire, y compris dans le monde de l'audiovisuel, est d'abord défendu par la presse écrite.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. le ministre délégué à la communication. Comme les années précédentes, les aides indirectes - aides au transport, régimes fiscaux particuliers, - tant pour les entreprises que pour les particuliers se situeront à un peu plus de 5 milliards de francs en 1992.

Je ne veux pas me livrer à une polémique sur le point de savoir s'il était courageux ou démagogique d'envisager de supprimer le privilège fiscal des journalistes, à l'intérieur

d'une suppression globale qui concernait 200 ou 300 privilégiés que personne ici ne souhaitait défendre. Simplement, cela a été pour beaucoup d'entre nous l'occasion de constater qu'à ce privilège lié à l'impôt sur le revenu frappant les journalistes était lié un avantage pour les entreprises de presse qui pouvait calculer leurs charges sociales sur une assiette réduite. Je ne le regrette pas. Mais cela prouve bien que la presse est rarement oubliée par le Gouvernement.

Le renouvellement pour cinq ans du système de l'article 39 bis du code général des impôts me paraît une bonne chose, même si je pense, comme beaucoup d'entre vous, que ce système demande à être amélioré. Mais j'ai eu l'occasion de dire devant vous, monsieur de Broissia, et devant d'autres dirigeants d'organes de presse à Montpellier qu'en ce domaine le Gouvernement, quel qu'il soit, se devait d'être prudent pour ne pas être taxé d'arbitraire. C'est donc non seulement en concertation avec les représentants de la presse, mais sur leur initiative que je souhaite pouvoir élaborer un jour un projet qui rendrait ces aides un peu plus sélectives, qui ferait que l'on renforcerait un peu moins les publications ayant de fortes ressources et que l'on se tournerait davantage vers celles ayant des ressources plus faibles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

Trois éléments sont encore à souligner au titre des efforts de l'Etat.

Le montant des dotations allouées à l'allègement des charges téléphoniques des journaux est reconduit. Les crédits consacrés aux remboursements à la S.N.C.F. des réductions tarifaires accordées à la presse diminuent effectivement, et c'est la source de la baisse de 3,8 p. 100. Mais nous essaierons, dans une perspective concrète, de corriger cette chute de quelques millions de francs en permettant à une gestion plus paritaire de consacrer une partie des subventions, pas seulement aux transports par le rail, comme c'était le cas jusqu'à maintenant, mais parfois à d'autres moyens de transports s'ils s'avéraient plus économiques.

En ce qui concerne l'A.F.P., les engagements ont été intégralement respectés et le montant de ses abonnements sera, comme prévu, augmenté de plus de 40 millions de francs. Là encore le Gouvernement a tenu ses engagements.

Enfin, les dotations des trois fonds d'aides sont reconduites. Je précise cependant que les quotidiens à faibles ressources publicitaires - et il en est un parmi eux qui légitimement vous est cher, monsieur Hage - ...

M. Michel Françaix. Il y en a plusieurs !

M. le ministre délégué à la communication. ... continueront à être aidés dès lors que leur situation sera rendue difficile par la stagnation du marché publicitaire ou, plus généralement, par la faiblesse habituelle de leurs recettes publicitaires. L'aide publique dont ils bénéficieront sera en hausse de plus de 5 p. 100 par rapport à 1991, ce qui représente environ 1 million de francs supplémentaires.

Pour le reste, vous disiez que la presse avait « mauvaise presse ». Ce n'est pas à moi de dire que cela se traduit par une chute du nombre de ses lecteurs. Je ne sais à quel quotidien vous faisiez allusion, mais je ne me serais pas permis de le dire ! (*Sourires.*)

En définitive, comme il fallait augmenter l'aide à ces quotidiens à faibles ressources publicitaires, nous devons trouver ailleurs une compensation par une diminution. Je le regrette, mais nous avons dû diminuer de 7 p. 100 les crédits d'aide à l'étranger. Je vous rappelle cependant que cette baisse intervient après une hausse très importante, de 20 p. 100, qui a eu lieu l'année dernière de telle sorte que l'augmentation reste très positive sur deux ans.

Monsieur Schreiner, vous m'avez interrogé sur certains aspects du marché publicitaire. J'ai déjà répondu à quelques-unes de vos préoccupations en rappelant que le Gouvernement s'efforçait de maintenir un équilibre entre le marché publicitaire de la presse écrite celui, aujourd'hui plus important, qui alimente les entreprises audiovisuelles. Peut-être est-il trop tôt pour que je m'engage avec vous et même - je l'ai noté avec une agréable surprise - avec bien d'autres parlementaires de cette assemblée, sur la voie qui devrait nous conduire à rendre les centrales d'achat d'espace un peu plus raisonnables dans leurs exigences. Nous pensons tous que la plus-value réelle de celui qui travaille ou crée doit être rémunérée mais que cela ne doit pas forcément être le cas pour celui qui dispose simplement d'un monopole spéculatif. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Davantage de transparence !

M. le ministre délégué à la communication. Davantage de transparence, monsieur Schreiner, nous vous avons entendu ! Comme vous l'avez constaté vous-même, un grand nombre de vos collègues, sur tous ces bancs, sont prêts à s'engager avec nous dans cette voie. Nous leur rappellerons leurs promesses et nous sommes sûrs qu'ils les tiendront.

En tout cas, je conçois que l'activité des publications gratuites puisse être souvent gênante mais, dans le cadre de la réglementation, je ne vois pas ce que nous pourrions actuellement faire pour restreindre leur diffusion. Elles sont diffusées dans le cadre de la liberté de la presse, même si elles ne bénéficient pas de certaines aides qui sont très légitimement réservées aux organes d'information.

J'ai en tout cas demandé au Service juridique et technique de l'information de mener une étude économique et prospective sur ce secteur économique des publications gratuites. Je vous propose donc de travailler tous ensemble, au sein du groupe de travail dont vous souhaitez la constitution, dès que j'en aurai les résultats. En tout cas, monsieur Schreiner, je l'ai dit en présence de M. Santini et je le répète à M. François, je sais que les préoccupations que vous avez exprimées pour la presse sont partagées par l'ensemble de cette assemblée et vous me verrez toujours prêt à participer au groupe de travail dont vous me demandez même de favoriser la création.

J'ai conscience, bien qu'ayant été déjà beaucoup trop long, de ne pas avoir répondu, dans cette présentation générale, à beaucoup d'entre vous et notamment pas à tout ce qui a été suggéré par les rapporteurs et pas davantage à tout ce qui a été traité dans les interventions très riches des orateurs qui se sont exprimés au nom de leur groupe. L'occasion de le faire me sera offerte tout à l'heure dans le cadre des questions. Je traiterai donc simplement, si vous m'y autorisez, monsieur le président, deux ou trois des points parmi les plus importants.

Je suis très conscient que la suppression de plusieurs centaines d'emplois, tant à Antenne 2 qu'à F.R.3, est une chose extrêmement douloureuse, et d'abord pour les premiers concernés. C'est pourquoi les dirigeants de ces entreprises, en accord avec le Gouvernement, ont eu à cœur de réduire au minimum ce qu'il est convenu d'appeler les « licenciements secs », en favorisant, chaque fois que cela a été possible, soit les départs en préretraite, soit les reconversions.

Ainsi le nombre de licenciements proprement dits a été limité à dix à Antenne 2 et, à F.R.3, les discussions sont toujours en cours. Quoi que l'on ait pu prétendre à propos de l'absence de concertation, j'ai la justification du fait que les réunions entre les divers dirigeants de F.R.3 et les représentants des organisations syndicales ont été beaucoup plus nombreuses, et c'est normal, que ne l'exigeait la procédure légale. Je ne vous imposerai pas le détail et le calendrier de ces réunions, mais je puis vous affirmer que rien n'a été négligé pour favoriser la concertation.

Malgré cette réorganisation, F.R.3 poursuivra ses objectifs. Quels sont-ils ?

Le premier est de donner la priorité à l'information ; cela doit être clair. Même si l'on peut être amené à supprimer deux unités de fabrication à Limoges et à Dijon...

M. Louis de Broissia. Eh oui !

M. le ministre délégué à la communication. ... le nombre des bureaux régionaux d'information n'a pas été diminué et leur activité sera même probablement développée grâce tant à l'accroissement du nombre de journalistes mis à leur disposition que par la possibilité qui leur sera offerte, aussi souvent que possible, de procéder à des éditions locales en multipliant les décrochages.

M. Christian Estrosi. C'est faux !

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, je sais très bien que chacun voit le monde à la lumière de son canton.

M. Christian Estrosi. Pas du tout !

M. le ministre délégué à la communication. Vous pouvez certes trouver un exemple d'émission locale aujourd'hui plus courte. Mais pour juger en toute équité de la

situation, il faut prendre en compte l'ensemble des émissions régionales et locales qui seront diffusées dans la région qui vous intéresse.

Les réorganisations sont en cours et je sais qu'elles se heurtent parfois à certaines incompréhensions. Ainsi, en Bretagne - je cite cet exemple bien que je sache que cette région ne vous intéresse pas - ...

M. Christian Estrosi. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre délégué à la communication. ... on a souvent cru que le volume global des émissions en langue bretonne allait diminuer. On oubliait seulement le fait que les émissions en cause allaient être réalisées dans d'autres conditions ou par d'autres entreprises que celles qui en étaient chargées auparavant.

Je répète donc que la réorganisation a veillé à maintenir voire, chaque fois que cela a été possible, à développer le volume de l'information.

En ce qui concerne la filière production, la réorganisation s'articule ainsi : d'abord, définir la bonne dimension afin de rationaliser l'utilisation des moyens humains et techniques en regroupant, ainsi que cela a été fait, les unités régionales autour de six pôles ; ensuite choisir une spécialisation pour certains de ces centres - Nancy a ainsi été retenue pour être le centre le plus spécialisé dans les émissions destinées à la jeunesse ; enfin s'ouvrir au marché extérieur, afin de diversifier les ressources.

Cette ouverture au marché extérieur peut être opérée dans le cadre de conventions passées avec les collectivités locales et territoriales, ou résider dans un partenariat avec les entreprises privées de la région. J'ai ainsi eu plaisir de voir qu'au Mipcom à Cannes, la station régionale F.R.3-Lille avait loué un stand, avec des entreprises privées avec lesquelles elle avait noué des liens.

M. Christian Estrosi. C'est en effet une bonne chose !

M. le ministre délégué à la communication. Nous nous réjouissons de la même manière des conventions qui pourront être passées entre certaines stations régionales appelées à travailler, à produire, à créer, et des stations équivalentes situées de l'autre côté des frontières, espagnole, allemande ou belge.

Non seulement cette restructuration n'est en rien une liquidation, fût-elle partielle, mais elle permettra de renforcer l'initiative régionale, je vous le promets.

Monsieur Hage, vous êtes inquiet, je le comprends sincèrement, de la situation de la S.F.P.

Bien qu'elle ne bénéficie plus d'une partie de la redevance, conformément à ce qui était prévu depuis longtemps, elle reste évidemment au centre de nos préoccupations. En effet, les personnels de la S.F.P. ont des qualités humaines et techniques incomparables. Il y a une culture de la S.F.P., j'en suis extrêmement conscient, et elle doit pouvoir se transmettre.

Malgré tout, nous ne pouvons rien, contre le fait que la S.F.P., qui produit essentiellement des services, opère désormais dans un secteur fortement concurrentiel, où certaines entreprises qui n'ont pas ses mérites arrivent à proposer aux utilisateurs des prix inférieurs aux siens. A cet égard, je ne peux que me réjouir du caractère responsable des personnels de la S.F.P. ainsi que de la ténacité et de l'intelligence de ses dirigeants. Je tiens d'ailleurs à rendre un hommage personnel à M. Jean-Pierre Hoss qui, avec un cœur admirable, se consacre depuis plusieurs années, à la défense d'une entreprise seule face à des concurrentes qui n'ont pas les mêmes contraintes qu'elle.

Les perspectives d'avenir sont évidemment obérées par le fait que tout le monde n'a pas toujours tenu parole envers la S.F.P. Je me réjouis d'autant plus que T.F.1 ait promis de faire à l'avenir ce qu'elle n'a pas fait alors qu'elle l'aurait dû, même s'il aurait été préférable qu'il ne s'agisse pas d'un report d'obligation. Je me désole d'ailleurs quand je vois que même d'autres entreprises, du service public, ne font pas suffisamment appel à la S.F.P.

En tout cas, il faudra la réorganiser et en venir à créer une société holding dans laquelle l'Etat restera majoritaire. L'ouverture à des capitaux privés minoritaires peut s'expliquer par le fait que cette société ne diffuse pas des programmes, n'a pas la responsabilité de communiquer du savoir, de l'information aux Français ; il lui appartient de fournir des services le mieux possible, en concurrence avec d'autres entreprises.

Il conviendra de s'acheminer vers la création de filiales de production et de prestations afin de lui permettre de faire entrer des partenaires publics et privés.

En ce qui concerne le câble, il faudrait avoir des lunettes bien opaques pour juger que sa situation est excellente. Même si, emporté par une violence qui m'est naturelle, j'ai eu trop tendance à mettre en cause les seuls cablo-opérateurs privés vous admettez que, pour le moins, les responsabilités sont partagées.

En effet, si l'insuffisance de programmes intéressants, de programmes spécifiques n'est pas évidemment la seule cause de l'échec partiel du câble, elle a joué un rôle dans la stagnation du développement du câble. En tant que câblé - je n'ose pas dire branché ! - je me rends compte, chaque fois que j'ai un renseignement à demander, que la politique commerciale des cablo-opérateurs continue de laisser à désirer. Essayez de trouver le numéro de téléphone qui convient et de les appeler après être rentré du travail ou pendant le week-end, pensant que la télévision câblée est surtout utile pendant ces moments où vous pouvez vous détendre ! Vous constaterez que les cablo-opérateurs n'ont pas fait en sorte que vous puissiez avoir en permanence des correspondants parmi eux. Ils ont donc une part de responsabilité incontestable.

Ensuite, il y a peut-être eu une ambition trop grande dans la conception.

Il faut également mettre en cause, je l'admets, une concurrence trop dure des chaînes hertziennes.

M. Louis de Broissia. Canal Plus !

M. le ministre délégué à la communication. Pour autant, il ne faut pas désespérer. Ainsi lorsqu'on été créés aux Etats-Unis d'énormes bouquets de chaînes hertziennes, bien peu de gens donnaient une chance de survie aux chaînes câblées. Or dois-je vous rappeler le succès de C.N.N. ? Fournissez de bons programmes par câble et vous verrez qu'un jour, comme aux Etats-Unis, un renversement de tendance interviendra.

Quant au Gouvernement, il ne peut agir que dans un nombre de domaines limités. Laissez-moi vous indiquer tout de même qu'il saisit toutes les opportunités et que je collabore, dans le domaine du câble, avec mon collègue et ami Jean-Marie Rausch.

A l'échelon de mon ministère, j'ai essayé d'améliorer la situation de deux manières : d'abord en faisant en sorte que les règles de fonctionnement du compte de soutien aux industries de programmes puissent bénéficier aux programmes du câble ; ensuite en agissant pour assouplir le projet de décret sur les programmes du câble dont j'ai pris connaissance au moment de mon entrée en fonctions.

J'ai favorisé le rapprochement entre les différents partenaires des industries de programmes et je ne désespère pas de voir ce rapprochement aboutir prochainement à un accord qui permettrait, dans le futur décret sur le câble, d'accroître le nombre des films que pourraient diffuser les chaînes thématiques du câble car cela serait un atout commercial déterminant.

Pour le reste, ne m'en demandez pas trop. Je pense que la chaîne musicale à laquelle sont attachés nombre de jeunes sera créée un jour. A ce propos, je renvoie à La Fontaine qui dit, sous une forme ou sous une autre, qu'il ne faut se préoccuper que de ce qui existe.

M. Jean-Pierre de Peretti della Rocca. A-t-il vraiment dit cela ?

M. le ministre délégué à la communication. Il l'a dit bien mieux que moi ! Souvenez-vous de cette famille d'oiseaux qui s'inquiétait dans les blés du fait que la moisson allait commencer le lendemain et qui n'a compris qu'il ne fallait s'en inquiéter vraiment que quand les faux étaient là. Attendons donc que la moisson commence, c'est-à-dire attendons que la chaîne musicale soit en place et nous verrons alors si elle constitue ou non une gêne pour le câble.

M. Bernard Schreiner (Yvelines), rapporteur pour avis. Acceptons-en l'augure !

M. Jean-Marc Neame. Pour avoir une moisson, il faut semer !

M. le ministre délégué à la communication. En ce qui concerne les radios associatives, monsieur Schreiner, beaucoup reste à faire. Mon ministère, vous le savez, a renouvelé

le fonds de soutien à ces radios associatives dont les actions, même minimes, ont été utiles. Il a notamment permis l'édition d'un guide grâce auquel elles connaîtront mieux les possibilités administratives, donc financières, que leur ouvre la réglementation. Il a également créé une sorte de vade-mecum qui permettra à l'administration de mieux établir, elle aussi, des liens partenariaux avec les radios associatives.

Sachez que je suis, tout comme vous, convaincu que ces radios associatives peuvent jouer un rôle important dans l'intégration, non seulement, comme on fait semblant de le croire, des jeunes étrangers vivant en France, mais de tous les jeunes adolescents, étrangers ou Français, qui ont du mal à trouver leur place dans notre société. Une radio associative est un facteur d'intégration pour ceux qui la font, pour ceux qui y travaillent, pour ceux qui l'écoutent, pour tous ceux qui, professionnels ou simples individus mus par le besoin de communiquer, ont la possibilité de s'y exprimer.

Et je puis vous assurer que, là encore, en collaboration avec la délégation à la ville, avec le ministère de la jeunesse et des sports, avec le ministère des affaires sociales, avec des institutions comme l'I.N.A. et Radio France, nous allons multiplier les expériences dans ce secteur, notamment en Ile-de-France, monsieur Schreiner, car je sais bien que l'un de vos projets vous tient particulièrement à cœur, et vous n'êtes pas le seul.

Si mon intervention a été un peu longue, c'est peut-être parce que j'ai voulu vous convaincre que le procès d'intention, que m'a fait, avec sa gentillesse habituelle, M. Hage, n'est pas fondé.

Ne croyez pas, monsieur Hage, que seuls les chiffres du budget indiquent si la volonté du Gouvernement de défendre le secteur public audiovisuel est réelle ou non. Au-delà, il faut s'attacher au sens de ces chiffres.

M. Michel Pelchat. Tout à fait !

M. le ministre délégué à la communication. Ils traduisent parfois une récession, parfois une progression.

M. Michel Pelchat. C'est ce que l'on a dit !

M. le ministre délégué à la communication. J'espère vous avoir convaincu qu'une progression de 15 p. 100, c'est-à-dire un doublement en six ans - doublement que je souhaite plus rapide -, ce n'est pas rien.

Je voudrais vous convaincre, si vous m'en laissez le temps (*Rires et exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française*), que ma pugnacité n'aura à encourir la critique de personne. Je suis de ceux qui croient que, dès lors que les enfants passent davantage d'heures devant un écran de télévision que sur les bancs de l'école, la télévision devient l'un des grands enjeux de la démocratie. Nous avons, les uns et les autres, des enfants que nous pouvons orienter vers le livre, le disque, les salles de concert, de cinéma, ou de théâtre. Pour la quasi-totalité des enfants, malheureusement, l'écran de télévision est la seule fenêtre ouverte sur le monde.

Nous devons donc être conscients qu'il existe encore des inégalités, non seulement financières, mais aussi culturelles, les deux étant d'ailleurs liées. Or, dans ce monde de techniciens, la culture générale jouera toujours demain, quoi qu'on en dise, son rôle dans la formation et dans la possibilité de trouver des emplois. Pour réduire ces inégalités nous devons traiter comme une chose sérieuse, comme une chose capitale, cette télévision qui, pour beaucoup trop de gens, n'est encore qu'un instrument de divertissement.

Nombre d'entre vous vont refuser de voter ce budget qui est un budget de progrès. Ils justifient ce refus par le fait qu'ils veulent un progrès encore plus important. Comme je suis certain qu'ils l'auront dès l'année prochaine, j'espère qu'ils auront alors à cœur de tenir leur parole. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous en arrivons aux questions.

Je vous demande de vous en tenir aux deux minutes qui vous sont imparties pour poser votre question et je demande à M. le ministre de donner des réponses aussi brèves que possible. Telle est d'ailleurs la règle de l'exercice.

Nous commençons par une question du groupe de l'Union du centre.

La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, je veux appeler votre attention sur les problèmes que pose la réglementation de l'accès au droit à l'information télévisuelle en matière de sport. Ce mécanisme a fort bien été démonté publiquement par le nouveau directeur d'Antenne 2.

Si l'exclusivité en matière journalistique est tout à fait normale, elle se transforme en monopole quand il s'agit de la couverture télévisuelle d'événements sportifs. Ainsi une chaîne aussi importante qu'Antenne 2 peut très bien se voir interdire, sous prétexte d'exclusivité, l'accès à des stades, à leur public, aux vestiaires, par une autre chaîne, plus riche de préférence. Sous peu, les chaînes un peu moins riches ne pourront plus parler de football ou d'automobile, par exemple. Il en serait alors fini de la liberté d'information ; terminé de l'interview ou du portrait qui fait l'intérêt des reportages.

Mieux - ou plutôt, pire ! - dès maintenant des chaînes suffisamment riches pour cela commencent à prendre des contrats d'exclusivité avec des athlètes pour les jeux Olympiques. Or la formation des athlètes sélectionnés dans des équipes de France a été subventionnée par les contribuables français et par l'Etat.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il s'agit d'une dérive inquiétante de la notion d'exclusivité et qu'il serait temps de mettre un frein à certaines pratiques commerciales car, si elles devaient se poursuivre, elles creuseraient l'écart entre les chaînes les plus riches et les autres ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, l'importante question que vous avez posée a fait l'objet d'observations allant dans le même sens formulées par le président Roland Faure, en sa qualité de membre du C.S.A. il a rédigé un rapport sur ce sujet.

Lors de la troisième conférence interministérielle du Conseil de l'Europe, qui s'est tenue à Nicosie récemment, j'ai, avec mes collègues, souligné la nécessité d'un instrument juridique qui permettrait d'imposer à ceux qui prétendent disposer d'une exclusivité absolue d'accorder un droit de citation aux chaînes concurrentes. Il faut, en effet, faire respecter le droit à l'information.

Nous ne pouvons pas accepter plus longtemps la hausse vertigineuse du montant des droits de retransmission, qui n'a aucune justification économique.

Nous pouvons encore moins accepter que ceux qui ont de l'argent puissent geler, par leur droit d'exclusivité, la rediffusion possible de manifestations sportives qui, par conséquent, ne sont vues par personne.

Nous sommes conscients que le droit de citation, établi notamment par la jurisprudence des tribunaux français, n'est pas rien, mais n'est pas suffisant !

Nous sommes également conscients que ce détournement de l'argent vers quelques disciplines sportives très prisées est préjudiciable à ce que l'on a tort d'appeler trop vite les petits sports, souvent pratiqués par de nombreux jeunes qui attendent une reconnaissance de leur activité.

M. Christian Estrosi. Très bien !

M. le ministre délégué à la communication. En pleine concertation avec ma collègue, Mme Frédérique Bredin, nous allons organiser une table ronde où seront représentés les diffuseurs - c'est normal -, les dirigeants des fédérations sportives et toutes les administrations compétentes. Cette table ronde sera dirigée et animée par M. Cadiou, inspecteur des finances, qui a accepté de présenter un rapport au Gouvernement d'ici à la fin du mois de décembre prochain.

Vous pouvez donc compter sur une réaction à la fois nationale et internationale dans le cadre du Conseil de l'Europe. Le sport est aujourd'hui un élément de la culture et, par conséquent, je veillerai à sa protection. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe U.D.F.

La parole est à M. Rudy Salles.

M. Rudy Salles. Monsieur le ministre, nous vous avons écouté avec beaucoup d'attention.

Vous souhaitez que F.R. 3 soit la chaîne de l'information, une chaîne où l'on renforcerait l'information. Je suis assez d'accord avec vous. J'irai même plus loin : il faudrait arriver à une restructuration d'Antenne 2 et de F.R. 3 pour faire de cette dernière une C.N.N. à la française ou une France Info de la télévision, de façon que, avec le réseau régional qui est unique au monde, nous puissions avoir une chaîne de qualité dans ce domaine, et pour faire de Antenne 2, une chaîne de divertissement et de culture. Nous aurions là un ensemble de service public tout à fait cohérent.

Sur la Sept, je ne partage pas votre optimisme parce que, malheureusement, je constate qu'en dépit de tous les efforts qui sont entrepris pour la populariser, notamment en l'inscrivant sur les écrans de F.R. 3 le samedi, elle conserve un taux d'audience extrêmement bas. Et je me demande si les programmes diffusés sont véritablement porteurs de la culture française à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières.

Enfin, ma troisième remarque concerne R.T.L. et Europe 1. Cette semaine, ces deux chaînes ont mené ensemble une campagne de presse pour obtenir des fréquences dans les différentes régions françaises. Ce sont deux médias très importants qui, en taux d'audience, dépassent très largement Radio France. Si Radio France doit avoir un confort d'écoute important sur l'ensemble du territoire national, ces chaînes de radio doivent l'avoir également au nom du pluralisme de la presse radiophonique. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, vous ne posez pas moins de trois questions qui toutes ont leur intérêt.

M. Rudy Salles. En deux minutes !

M. le ministre délégué à la communication. Ce n'est pas un reproche, mais vous m'excusez de répondre très rapidement.

L'information sur F.R. 3 doit être à la fois régionale, locale même dans certains cas et, pour le moment, fournir malgré tout un minimum d'informations nationales. Par contre, c'est à Antenne 2, chaîne plus généraliste, qu'il appartient de diffuser une information nationale. Vous verrez que dans la réorganisation en cours, la complémentarité se fera. Ainsi, sur F.R. 3, je l'espère, on pourra transformer le journal de vingt-deux heures quinze, qui aura un ancrage plus stable, en véritable journal de référence. Je considère - peut-être avec mauvais esprit - qu'un tel journal de référence en matière audiovisuelle, où l'on prend un certain recul par rapport à l'information brûlante, est indispensable.

En revanche, la chaîne d'information continue à laquelle vous faites allusion en la comparant à C.N.N., ce ne peut être ni la 2 ni la 3. Sous plusieurs auspices, on essaie d'en créer. Il y a une tentative faite par T.F.1 qui avait constitué un groupe de projet à cet égard. Il y a également une tentative publique. Nous déboucherons, je l'espère, un jour sur une chaîne d'information télévisuelle qui s'appellera Euro-news ou d'un nom moins franglais.

Pour la Sept, vous êtes, me semble-t-il, un peu sévère. Le problème est analogue à celui de la recherche par rapport à l'application industrielle. Il est normal qu'une chaîne culturelle ait un public relativement restreint. Ce qui importe c'est qu'elle fournisse à ce public ce que les autres chaînes ne lui fourniraient jamais. L'ésotérique d'aujourd'hui peut être le banal de demain. Il ne faut donc pour rien au monde tarir cette source de création. Quand je suis arrivé à mon ministère, j'ai dit au président de la Sept que je ne pouvais en aucun cas lui garantir que, au-delà du 31 décembre, il pourrait continuer à user du créneau horaire et hebdomadaire sur l'antenne de F.R. 3 le samedi parce que cette chaîne semblait impatiente, ne serait-ce que pour des raisons commerciales, de récupérer cette journée pour proposer des émissions s'adressant à un plus large public. J'ai eu la surprise d'apprendre - je n'y suis pour rien - que F.R. 3 et la Sept se sont mises d'accord - F.R. 3 devait donc le souhaiter - pour que la Sept conserve la journée du samedi sur F.R. 3 jusqu'au moment où elle disposera elle-même d'une diffusion hertzienne.

La 3 a compris que la diffusion de certaines émissions de la Sept renforçait son image, soulignait son caractère d'entreprise de service public et lui permettait d'atteindre précisé-

ment une fraction du public qu'aucune autre chaîne ne permet de satisfaire. Je vous assure que, si on se sert utilement des programmes de la Sept, on arrive à échapper au trop compliqué pour n'atteindre que les chefs-d'œuvre.

En ce qui concerne R.T.L. et Europe 1, je suis stupéfait par la violence et la soudaineté avec lesquelles leurs revendications s'expriment aujourd'hui. J'ai entendu dire, dans une émission commune à R.T.L. et à Europe 1, que, tout d'un coup, le pluralisme radiophonique était menacé. Qu'entends-je ? La réglementation dans laquelle se situent Europe 1 et R.T.L. existe depuis des années ! Ces principes ont été établis avant même que ce gouvernement n'en vienne à gouverner. Pourquoi serait-il tout à coup devenu si intolérable de n'avoir que deux réseaux qui permettent tout de même d'atteindre respectivement 15 et 30 millions d'auditeurs ? Cela mérite peut-être réexamen, mais cela peut aussi être demandé courtoisement et démocratiquement. Que je sache, je ne me suis pas encore forgé l'image d'un ministre sectaire ! Violent peut-être parfois, quelques secondes, mais pas sectaire ! Donc, tout peut se discuter. Pourquoi ne l'ont-ils fait en 1986-1987 ? Ce n'est pas une période préhistorique ! Cela prouve bien que le problème n'avait pas une telle urgence.

Cela dit, il faut reconnaître que le nombre des fréquences est limité. On compte aujourd'hui 1 800 stations radiophoniques, dont le bassin d'audience est très divers et, très inégal. Il faut donc organiser ces fréquences. Par ailleurs, comme vous le rappeliez vous-même, la radio publique a le devoir de toucher chaque Français. Par conséquent, dans le grand nombre de fréquences qui lui est attribué, il faudrait faire la part des fréquences non rentables, qui correspondent à l'obligation de mettre tous les Français à égalité dans l'écoute d'au moins une grande radio nationale, et des fréquences rentables dans les bassins urbains, que tout le monde se dispute. Je suis persuadé que le C.S.A., comme en d'autres domaines, montrera qu'il est une autorité non seulement administrative et indépendante, mais parfaitement équitable.

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Nesme.

M. Jean-Marc Nesme. Monsieur le ministre, vous-même, comme nous tous sur ces bancs, reconnaissez le rôle irremplaçable de la télévision régionale. Elle constitue un relais de proximité, en matière à la fois d'information et d'identité culturelle régionale.

Vous nous avez démontré - c'était votre rôle - que votre projet de budget était excellent et qu'il augmentait de manière substantielle.

Je m'étonne donc que vous ayez décidé de supprimer le centre de production de F.R. 3 Bourgogne - Franche-Comté à Dijon, installé dans des locaux inaugurés il y a un an et financés pour partie par les collectivités territoriales, cette décision aura pour conséquence le licenciement de 36 emplois, dont 30 à Dijon.

Monsieur le ministre, ne considérez-vous pas que cette double décision, de suppression d'emplois et de suppression de ce centre de production en Bourgogne - Franche-Comté, est un coup dur pour la télévision régionale bourguignonne ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, deux régions ont souffert d'une suppression d'unité de fabrication : Dijon, vous l'avez rappelé, et Limoges, ce qui - cela va de soi mais c'est encore mieux quand on le souligne - prouve que cette mesure a répondu à une nécessité purement économique et à aucun moment partisane.

Pourquoi ces deux villes ? Parce que dans ces deux centres la fabrication n'atteignait pas le volume de productivité indispensable à l'entretien d'une équipe de trente employés, ouvriers ou techniciens.

Cela peut paraître un peu subtil, mais supprimer l'unité de fabrication proprement dite ne signifie pas pour autant que la conception de création ne se fera pas à Dijon ou à Limoges, comme dans le passé. Quand quelqu'un du centre de production de Dijon ou de Limoges aura une idée, il faudra recourir à des moyens de réalisation dans d'autres

centres. Mais ce regroupement était, encore une fois, absolument nécessaire et justifié par la productivité. Si l'on avait pu faire autrement, on l'aurait fait.

Vous avez observé que c'était d'autant plus dommage que des investissements immobiliers avaient été consentis par des collectivités locales. Mais cela relève presque du domaine des sentiments. N'y a-t-il pas des villes dont les représentants au sein des collectivités territoriales ont souhaité, par exemple, avoir un aéroport, alors que, quarante kilomètres plus loin, il y en avait un qui permettait d'assurer un transport aérien suffisant ?

M. Jean-Marc Nesme. C'est l'Etat qui avait demandé cette réalisation, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la communication. Eh bien ! L'Etat a peut-être été faible dans cette circonstance !

Mais rien ne dit qu'on ne trouvera pas un usage convenable à ces installations. Ce qui est certain c'est que, sur le plan de l'organisation industrielle, il fallait sacrifier les centres les moins productifs. Il y en a eu deux. Nous verrons demain.

M. le président. Nous passons à la question du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le ministre, si je devais qualifier la situation financière des chaînes publiques de télévision, je dirais qu'elles sont en état de convalescence. Le Gouvernement a tenu ses engagements, qui avaient été pris en avril 1990, mais, pour autant, le service public n'est pas à l'abri de la rechute.

En tant qu'administrateur d'Antenne 2, représentant le Parlement, je dois témoigner ici de l'effort qui a été accompli pour la réorganisation de la chaîne, pour la définition de ses missions, avec l'objectif de revenir à l'équilibre. Mais, monsieur le ministre, la marge de manœuvre est faible.

Les ressources sûres, qui proviennent de la redevance, sont garanties. En revanche, s'agissant de la publicité, je dois vous faire part de mes inquiétudes. Parallèlement, il y a dans les chaînes publiques une difficulté à maîtriser les coûts. En effet, pour l'année en cours, les prévisions de recettes publicitaires ont été révisées au mois de juin et elles s'élèvent à 1 346 millions. Or, tout indique aujourd'hui que le chiffre final sera inférieur à 1 400 millions. Pour l'année prochaine, vous prévoyez dans le budget 1 494 millions, c'est-à-dire près de 100 millions de plus qu'en 1991.

Nous savons que les recettes publicitaires stagnent pour l'ensemble des médias. Nous ne sommes plus dans une phase de progression de l'ordre de 10 p. 100 comme il y a encore quelques années. Pour l'audiovisuel public et, en particulier, pour Antenne 2, il n'y a donc pas de progression des recettes publicitaires. Aussi, monsieur le ministre, face à la difficulté de maîtriser les coûts, je dois vous faire part de mon inquiétude concernant la situation financière d'Antenne 2. Nous devons faire preuve d'attention et de vigilance s'agissant de la recette publicitaire, laquelle est liée à l'audience. Cette dernière, je l'espère, progressera, ce qui est la garantie des ressources, mais, dans ce domaine, tout reste aujourd'hui très incertain.

M. Michel Pelchat. Quelle est la question ?

M. le président. C'est une bonne question, monsieur Pelchat. *(Sourires.)*

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, à défaut d'avoir posé une question, vous avez exprimé une inquiétude que, bien sûr, je partage. Personne ne peut garantir que le niveau des recettes publicitaires d'Antenne 2 sera égal à l'estimation qui en a été faite dans une période de recession économique. C'est d'autant plus évident qu'Antenne 2, comme toutes les entreprises du secteur public, est handicapée. Elle est tributaire non seulement de sa part d'audience qui influe évidemment sur le volume et sur le montant des recettes publicitaires, mais aussi de son cahier des charges qui lui interdit, par exemple, de recourir à des coupures des émissions, alors que ces écrans qui coupent sont beaucoup plus recherchés des annonceurs que les simples tunnels d'écrans successifs, avant ou après les émissions. Mais telle est précisément la contrainte du service public. Nous avons voulu que, du point de vue de la création artistique, du point de vue du respect de l'œuvre, les chaînes

publiques obéissent à des règles différentes. Nous avons voulu également que, pour ces chaînes publiques, la part de recettes publicitaires soit relativement modérée par rapport au financement public, qui précisément assure leur indépendance à l'égard des impératifs commerciaux.

C'est difficile à gérer. Comme vous l'avez dit, c'est une convalescence.

Il nous appartient, il vous appartient, année après année, d'être très attentifs. Si les choses vont mal sur le plan des ressources propres d'origine publicitaire, peut-être reviendrai-je un jour vous dire qu'il faut que le financement public supplée à la carence des recettes commerciales. » Je trouve que c'est le devoir de chacun d'entre nous d'accepter cette éventualité.

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, je voudrais appeler votre attention sur la vocation locale de F.R. 3.

En effet, dans le domaine des télévisions de proximité, hertziennes ou câblées, il importe que le service public, comme ailleurs, joue pleinement son rôle, notamment en matière d'information.

C'est pourquoi, je souhaite savoir de quels moyens va disposer F.R. 3 pour multiplier ses décrochages locaux. La structure des informations régionales telle qu'elle est conçue aujourd'hui ne répond plus tout à fait à la demande d'une télévision de proximité dont la spécificité est précisément de rendre compte des événements à l'échelon local.

Des expériences ont déjà été conduites, par exemple à F.R. 3 Quercy-Rouergue ; leurs résultats devraient être un encouragement à leur multiplication.

Par ailleurs, parallèlement aux moyens mis en œuvre, je voudrais savoir, monsieur le ministre, quelles mesures vous comptez prendre pour assurer le respect du pluralisme de l'information sur les chaînes locales.

L'indépendance de l'information, sa neutralité sont des conquêtes précaires, acquises récemment sur les chaînes nationales publiques et privées ; elles sont encore plus difficiles à atteindre en matière d'information locale.

Comment éviter que, dans le contexte d'hégémonie politique qui caractérise certaines régions ou certains départements, la couverture de l'information locale ne se fasse pas au profit exclusif d'hommes ou de groupes politiques ?

Quels remèdes nous proposez-vous, monsieur le ministre, pour que F.R. 3, dans ses émissions locales, concoure au pluralisme de l'information et à l'expression de toutes les sensibilités ? Cette question vaut d'ailleurs pour certains programmes du câble et des télévisions locales hertziennes.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaite que vous me fassiez connaître votre position quant au projet d'autorisation d'une seconde coupure publicitaire dans la diffusion des films sur les chaînes privées, une telle mesure risquant encore de déséquilibrer les moyens entre les chaînes publiques et les chaînes privées, au profit de ces dernières.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, je ne puis que vous répéter que l'information régionale et locale reste une priorité de F.R. 3. On en a de nombreux exemples. Je citerai le succès des journaux locaux comme Tours-Soir à Tours, Europe-T.V. à Lille-Roubaix-Tourcoing, T.V. Estuaire à Nantes et Saint-Nazaire. Ils font souvent l'objet d'un partenariat entre la télévision régionale et des quotidiens départementaux ou régionaux.

Là où F.R. 3 assure seul l'information locale, on pourrait craindre pour le pluralisme si, à l'intérieur de chacune des rédactions de F.R. 3, ce pluralisme n'était garanti par la diversité des personnalités qui composent la rédaction. Les convictions sont maîtrisées dans un souci d'objectivité. Je ne connais pas d'exemple de rédaction locale ou régionale où cette objectivité ait été mise en doute par le public.

J'ajoute que commencent à se développer un certain nombre de télévisions de proximité qui sont des télévisions à capitaux privés : Télé-Lyon-Métropole à Lyon, Télé-Toulouse à Toulouse, Huit-Mont-Blanc à Annecy, et, plus récemment, en Dordogne, Aqvi-T.V. et, à la Réunion, Antenne-Réunion, ainsi qu'un service crypté Canal-Réunion.

Cette télévision locale et régionale est en voie de développement. Le C.S.A. veillera à l'honnêteté de l'information et au respect du pluralisme. Nous devons accompagner ce mou-

vement de développement. Nous le ferons avec beaucoup d'attention. Il n'y a pas, pour l'instant, d'inquiétude majeure à éprouver.

Quant à la deuxième coupure dans les films, M. Loncle m'a fait savoir qu'il m'interrogerait aussi sur ce sujet. Je ne voudrais pas le frustrer de sa question. Aussi, si M. Gata le permet, je lui répondrai en même temps qu'à M. Loncle.

M. Kamilo Gata. Bien volontiers.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. De temps à autres, des voix s'élèvent - ici même, tout à l'heure - pour dénoncer le nombre excessif des fréquences utilisées en France par les radios de service public sur la bande F.M. Une analyse sérieuse et objective conduit à conclure que le service public n'en utilise pas trop. En effet, si l'on compare ce qui est vraiment comparable, Radio France dispose de 536 émetteurs de plus de 100 watts, contre près de 2 000 pour les stations privées.

On pourrait, certes, y ajouter les 800 petits émetteurs qui couvrent les zones d'ombre ou les bassins de faible population, notamment en montagne. Ainsi, en Savoie, il ne faut pas moins de 90 fréquences pour desservir la plupart des communes avec les réseaux nationaux et la station locale. Ces zones-là n'intéressent pas les réseaux privés, qui n'y trouveraient pas de rentabilité. Heureusement, le service public est là pour assurer à leurs auditeurs un minimum de stations !

En outre, le confort d'écoute n'est pas toujours très bon. Malgré la réaffirmation, dans la loi, de la priorité au secteur public, il est difficile, dans certaines régions, de disposer de suffisamment d'émetteurs pour capter dans de bonnes conditions France Culture ou France Musique. Enfin, l'extension du réseau de France Info à toutes les villes de plus de 20 000 habitants est une nécessité qui devra être inscrite dans le cahier des charges, ce qui supposera de dégager les fréquences correspondantes.

Ma question, monsieur le ministre, est donc très simple : quels moyens pouvez-vous mettre en œuvre pour assurer, dans le cadre de la loi, la priorité au service public de la radio ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, il faut partir de cette évidence que nous constatons l'un et l'autre : la loi de 1986, dans son article 26, accorde bien la priorité au service public de la radio pour l'attribution des fréquences. Je vous suis reconnaissant d'avoir confirmé ce que je disais tout à l'heure, à savoir que si la radio publique dispose apparemment d'un grand nombre de fréquences et d'émetteurs, c'est, la plupart du temps, pour améliorer le confort d'écoute qui, sans cela, ne serait pas assuré de manière égale pour tous les Français.

Personnellement, je ne peux que suivre l'action du conseil supérieur de l'audiovisuel à cet égard. Ce n'est pas le Gouvernement qui attribue les fréquences. Je ne peux que vous répéter qu'il faut, d'une part, insérer dans le cahier des charges de la radio publique l'obligation d'information en continu qu'elle assure, et déjà elle assure, mais en quelque sorte dans un état de fragilité juridique, d'autre part, faire confiance au C.S.A. pour assurer l'équilibre entre la nécessaire protection d'une radio qui appartient à tous les Français et d'autres radios, parfaitement estimables, mais dont la logique commerciale n'est pas toujours celle de l'intérêt public.

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, ma question concerne la presse écrite dont on sait qu'elle traverse une période difficile. Les contraintes budgétaires n'ont permis que le maintien de l'enveloppe des aides publiques. Vous avez annoncé que vous aviez le projet d'étudier avec les organisations professionnelles les moyens de rendre ces aides plus efficaces.

Mais on sait aussi qu'il n'est pas du rôle de l'Etat d'assurer le financement de la presse, ce qui la rendrait dépendante. Il appartient, en revanche, à l'Etat, donc au Gouvernement, de veiller à ne pas aggraver la déstabilisation d'un secteur économique dont l'équilibre est de plus en plus fragile.

Je veux évoquer la baisse des ressources publicitaires qui affecte gravement les comptes d'exploitation des entreprises. Tous les experts s'accordent à reconnaître que la crise n'est pas conjoncturelle. Le marché publicitaire n'est pas extensible à l'infini et, depuis plusieurs années, on constate que la part de la presse dans ce marché est sans cesse décroissante. Des transferts s'effectuent, notamment en direction des médias audiovisuels.

Monsieur le ministre, je connais les difficultés de la plupart des chaînes de télévision, notamment des chaînes publiques, mais un renforcement de la publicité à la télévision, que ce soit sous la forme des écrans, souvent agressifs, qui encadrent ou découpent des émissions, ou que ce soit sous la forme du parrainage qui affecte le même marché publicitaire, serait lourd de conséquences pour la presse écrite.

Vous avez indiqué que vous n'étiez pas favorable à l'introduction de la publicité de la grande distribution sur le petit écran, mais les inquiétudes persistent. Un projet de loi modifiant la loi du 30 septembre 1986 relatif à la liberté de communication ne prévoit-il pas, par voie de décret, l'ouverture de la publicité à la télévision pour la grande distribution dans les départements d'outre-mer ?

Permettez-moi aussi d'évoquer le problème du papier qui constitue un poste de charges des plus importants pour les entreprises. Elles doivent pouvoir s'approvisionner dans des conditions qui permettent de faire jouer pleinement la concurrence, par le biais notamment des actions engagées par la société professionnelle des papiers de presse. L'accès au marché communautaire est, depuis 1984, entièrement libre pour les pays nordiques. Par contre, des droits de douane au taux de 9 p. 100 sont appliqués aux papiers importés des pays tiers.

Compte tenu des restructurations intervenues dans l'industrie papetière, les producteurs nordiques ont la totale maîtrise du marché communautaire, ce qui réduit la concurrence entre producteurs et limite l'accès des entreprises de presse, par l'intermédiaire de la S.P.P.P., au marché international.

Je vous remercie, monsieur le ministre, de me faire connaître les interventions que vous pouvez envisager au niveau de la Commission des communautés européennes et dans les négociations du G.A.T.T. pour remédier à cette situation.

M. Louis de Broissia. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur Gaits, vous m'avez posé deux questions d'objets très différents mais qui tendent l'une et l'autre à assurer la protection de la presse écrite.

Le marché publicitaire connaît, en effet, une répartition équilibrée entre la presse écrite et la télévision, à laquelle certains secteurs sont interdits. Mais ils ne le sont pas partout. La pratique existait depuis longtemps dans les départements d'outre-mer de permettre l'accès à la télévision, notamment du secteur de la grande distribution. Faute de quoi, d'ailleurs, ces télévisions locales ne pourraient pas vivre. Un décret doit venir consacrer cette pratique. On peut le regretter, mais, en termes économiques, il ne change rien à ce qui existait déjà. Ce qui importe, c'est que j'ai veillé à ce que cette pratique ne se répande pas là où elle n'existait pas.

Vous craignez aujourd'hui que cette pratique ne soit généralisée à l'ensemble du territoire. Si, moralement, personne ne conteste l'intérêt que représente pour la presse écrite l'exclusivité de certains secteurs publicitaires, il faut bien voir qu'il ne s'agit pas simplement d'un conflit d'intérêts entre la presse écrite et la presse audiovisuelle. Certains annonceurs pourraient se considérer mal traités et trouver qu'en l'occurrence, l'égalité devant la loi ne serait pas respectée s'ils n'avaient pas accès à certains moyens de publicité.

C'est pourquoi il faut essayer de maintenir le plus longtemps possible l'équilibre qui existe actuellement. Ne tentons pas le Diable en établissant une réglementation contraignante.

J'espère que la stagnation économique prenant fin, une période d'opulence fera retrouver aux recettes publicitaires un volume qui permette à nouveau de faire vivre chacun.

Vous m'avez également interrogé sur le problème des papiers. Comme vous l'avez parfaitement analysé, les journaux français sont tributaires de la fourniture de papier pro-

duit par des industriels scandinaves qui ont le quasi-monopole de la vente de ce papier. Et ce, pour deux raisons : d'une part, parce que, dans le cadre d'un accord entre les membres de l'Association de libre échange et la Communauté économique européenne, ils peuvent introduire ce papier sans droits en France ; d'autre part - point sur lequel j'attire votre attention - parce qu'ils se trouvent des deux côtés de la frontière après avoir pris pied dans nos entreprises. Si bien que les producteurs de papier scandinaves contrôlent d'autant mieux le marché interne qu'une atteinte à ce marché ferait craindre pour l'emploi dans les entreprises dont ils ont pris le contrôle.

Il fallait rechercher une solution équitable. Je me suis tourné vers Mme Guigou car le problème est communautaire et non pas simplement français. Il convient de voir si la Communauté, dans ses discussions avec les pays intéressés membres du G.A.T.T., peut obtenir que les droits de douane soient abaissés, voire supprimés, lorsqu'ils frappent des fournisseurs canadiens, afin de faire baisser le prix du papier à l'intérieur de nos frontières. Cette discussion reste à entreprendre.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure réaffirmé votre volonté de voir F.R. 3 poursuivre dans sa vocation régionale. Vous nous avez fait un certain nombre de propositions, notamment celle d'encourager une forme de partenariat destiné à développer les productions régionales. J'y souscris totalement. Mais, monsieur le ministre, certains événements nous font douter de cette volonté.

Un plan de restructuration est proposé par la nouvelle direction d'Antenne 2 et de F.R. 3 ; il a, je crois, reçu votre aval. Ce qui nous a alerté, dans la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur, c'est la suppression, il y a quelques temps, de 50 p. 100 des effectifs de l'antenne de Nice - Côte d'Azur, c'est-à-dire seize emplois. J'ai alors interrogé le président Bourges qui m'a répondu par une lettre de trois pages que je résume d'une phrase : nous devons redéployer un certain nombre de nos potentiels existants puisque les pouvoirs publics nous ont demandé de dégager 280 millions de francs d'économie en année pleine, dès 1993, afin de les consacrer à une amélioration de nos émissions. Ce qui laisse entendre que la régionalisation connaîtrait un certain recul.

En allant un peu plus loin, j'ai appris que la restructuration de F.R. 3 s'intitulait H.S.S. - hommes, stratégie, structures - et qu'elle aboutirait, à terme, à ne garder qu'une antenne fixe par région. Ce n'est pas tolérable. Chaque région à sa diversité, sa spécificité. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est une région d'exception qui dispose de deux grandes capitales, de deux grandes académies, de deux grandes universités. La Côte d'Azur dispose à elle seule, d'une académie, d'une université, du deuxième aéroport international de France et de la première technopole d'Europe. Et c'est au moment où son antenne fait remonter au niveau national le plus d'informations...

M. le président. Posez votre question, monsieur Estrosi.

M. Christian Estrosi. ... qu'on décide sa suppression ! La disparition du magazine « Douze-Treize » en est le premier signe. Ce magazine intéressait plus particulièrement les zones rurales des départements du Var et des Alpes-Maritimes qui ne disposent encore ni de La Cinq ni de Canal Plus. Il est très regardé par les populations rurales qui ne vivent pas au même rythme que les populations urbaines. Elles en sont définitivement privées aujourd'hui.

Nous sommes en droit de nous inquiéter, monsieur le ministre. Souhaitez-vous, oui ou non, faire en sorte que la régionalisation de F.R. 3 s'intensifie ? Quels sont les moyens que vous entendez mettre en œuvre pour y parvenir ? En ce qui concerne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, quels moyens envisagez-vous de mettre en œuvre pour veiller à ce que la régionalisation s'accroisse au lieu de régresser ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur Estrosi, je comprends que vous soyez attaché aux émissions réalisées, produites et diffusées à Nice. Cela dit, vous ne pouvez méconnaître que c'est un grand avantage pour la

région Provence-Alpes-Côte d'Azur de présenter des caractéristiques aussi diverses et, en conséquence, tant d'attraits économiques.

M. Michel Pelchat. Et politiques !

M. le ministre délégué à la communication. Bien des présidents de région voudraient absorber des régions voisines !

Et je ne parle pas, monsieur Pelchat, de l'intérêt politique, tout provisoire, qui tend à fixer nos regards sur cette ville qui a d'autres mérites que ceux qu'on lui prête en ce moment.

M. Christian Estrosi. Je vous remercie, monsieur le ministre !

M. le ministre délégué à la communication. Votre inquiétude est peut-être exagérée, monsieur Estrosi.

Oui, il y a une réorganisation au niveau de la région. Mais vous allez pouvoir constater que les programmes niçois ne s'en trouvent affectés que d'une manière limitée.

Un journal quotidien est réalisé à Nice. Il n'est en aucune manière menacé. Ce journal est diffusé à douze heures trente. Il est exact que de douze heures à douze heures trente est désormais diffusé un programme commun à Nice, Marseille et la Corse. Je précise que le bureau régional d'information de Nice est maintenu et qu'il concourt bien entendu à la confection de ce programme commun.

M. Christian Estrosi. C'est une régression !

M. le ministre délégué à la communication. Non ! Vous ne pouvez pas exiger que cette tranche horaire soit exclusivement niçoise !

M. Christian Estrosi. Il ne s'agit pas que de Nice ! Deux millions d'habitants sont concernés !

M. le ministre délégué à la communication. Ce n'est pas plus logique pour deux millions d'habitants, d'autant qu'il existe d'autres accès à l'information.

Vous faites allusion à des informations locales dont vous déplorez qu'elles soient réduites. Mais je vous signale que F. R. 3 diffuse, dans toute la région concernée, un magazine des arts intitulés « Regards », réalisé à Nice, qui accorde une place importante aux manifestations culturelles de Nice.

Je sais que Nice est une ville importante à bien des égards, qu'autour de Nice deux millions de personnes sont concernées, mais je vous assure que l'activité régionale menée, parfois à partir de Nice, parfois à partir de Marseille, n'est nullement menacée.

M. Christian Estrosi. Monsieur le ministre, m'autorisez-vous à faire remarquer simplement que je ne parlais pas seulement pour Nice mais pour tous les villages de montagne !

M. le président. Non, monsieur Estrosi, pas de dialogue ! La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Jean-Pierre Bequet. Ah ! Changeons de région !

M. Michel Françaix. Parlez-nous de Beauvais, monsieur Dassault !

M. Olivier Dassault. Monsieur le ministre, en matière d'audiovisuel, l'expérience de ces quatre dernières années a clairement démontré que l'excès de réglementation allait souvent à l'encontre des objectifs affichés. Ce constat est d'ailleurs fait par la plupart des professionnels et corroboré par de nombreuses prises de position du C.S.A.

S'il ne saurait être question de contester la nécessité d'une réglementation, il n'est, en revanche, pas acceptable qu'elle ne cesse d'être modifiée sans préavis ni nuance, et ce dans un sens plus restrictif.

Cela remet en cause les équilibres financiers et nuit gravement au développement audiovisuel français, qui va rapidement être confronté à la concurrence européenne.

En ce qui concerne les quotas de diffusion, vous vous êtes fort heureusement aperçus que le décret 90-66 du 17 janvier 1990, qui fixe des obligations plus sévères que les prescriptions du législateur, devait être modifié. En effet, s'il devait être appliqué, les chaînes seraient tenues de diffuser 50 p. 100 d'œuvres d'expression originale française, 60 p. 100 d'œuvres de la C.E.E. sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute, et ce, à partir du 1^{er} janvier 1992.

Le ministre de la culture et de la communication a donc fini par passer en juillet dernier un compromis avec la commission de Bruxelles, tendant en particulier à abaisser de 50 à 40 p. 100 le quota de diffusion des œuvres françaises aux heures de grande écoute. Le rapporteur spécial du budget de la communication propose, lui, de ramener ce chiffre à 30 p. 100.

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que, dans ce mouvement pendulaire, vous pourriez être à nouveau confrontés aux problèmes que vous aviez voulu résoudre ? N'allez-vous pas prendre le risque de voir affluer sur les écrans français des dizaines d'œuvres produites hors de la C.E.E. alors que des émissions de qualité comme *Ex Libris* sur T.F. 1, pour n'en citer qu'une, ne sont pas considérées comme françaises par notre réglementation, ce qui, vous en conviendrez certainement, est tout à fait paradoxal ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Michel Françaix. Toujours le petit bout de la lorgnette !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, j'ai trop de considération pour vous pour vous dire que, manifestement, vous connaissez le problème depuis peu !

Par exemple, en ce qui concerne *Ex Libris*, la question n'est pas de savoir si c'est une œuvre française au sens de la réglementation mais si c'est une œuvre entrant dans les quotas. Il est évident que c'est une émission française par la notoriété, l'intelligence, la culture de son animateur et par les gens qui y participent, mais, comme il n'y a pas de scénarisation, elle n'entre pas dans les quotas.

C'était ma première remarque. Excusez-moi de vous l'avoir faite un peu brutalement !

Par ailleurs, nous sommes ici dans le cadre d'une discussion budgétaire. Les problèmes que vous avez soulevés et qui, ainsi que vous avez eu le mérite de le reconnaître, trouvent leur origine dans les quatre dernières années - les responsabilités sont donc largement partagées - vous aurez l'occasion d'en débattre très longuement à l'occasion de la discussion prochaine, d'abord au Sénat, puis devant votre assemblée, du projet de loi déposé par le Gouvernement pour transcrire dans notre législation et notre réglementation les nouveaux quotas résultant d'un compromis négocié par M. Lang et moi-même avec les autorités de Bruxelles.

Je suis sûr, monsieur Dassault, que, sachant que vous pourrez parler longuement d'une question sérieuse, vous me permettrez de remettre à plus tard la réponse que vous attendiez.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le ministre, vous avez évoqué tout à l'heure le cas de Radio France Internationale. Permettez-moi d'abord de saluer la qualité de son personnel.

Cela dit, il est tout à fait regrettable qu'il soit de plus en plus difficile de capter cette station à l'étranger alors qu'elle va bientôt pouvoir émettre en modulation de fréquences dans la région Ile-de-France. En toute honnêteté, je n'en vois pas tellement l'utilité ! Il y a suffisamment de radios d'excellente qualité en région Ile-de-France pour informer tous ceux qui sont intéressés par la politique internationale et par ce qui se passe à l'étranger.

En revanche, lorsque nous sommes dans les pays d'Europe centrale ou orientale, nous envions les auditeurs de la B.B.C. Internationale. Il m'arrive même d'envier ceux qui peuvent comprendre les émissions de Radio Moscou ou de Radio Tirana, que l'on capte très bien. De plus, elles ont des émissions en français. Pour Radio France Internationale, les fréquences sont toujours aléatoires ou fluctuantes, et c'est vraiment un très gros problème.

Que comptez-vous donc faire concrètement pour que l'on puisse enfin capter Radio France Internationale et entendre à l'étranger la voix de la France ? Il s'agit de promouvoir dans ces pays la culture française, qui en a bien besoin, car elle est manifestement trop souvent oubliée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. C'était, monsieur le ministre, la question de quelqu'un qui voyage beaucoup ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la communication. Je ne reviens pas sur l'utilité d'un émetteur dans la région Ile-de-France, mais votre préoccupation la plus importante concerne la possibilité d'écouter Radio France Internationale à l'étranger, notamment dans les régions où la France se doit d'être présente.

Radio France Internationale connaît effectivement deux sortes de difficultés. Il y a d'abord une difficulté technique tenant à la puissance des émetteurs qu'il faut parfois renouveler ou multiplier. Nous y songeons. Il y a aussi le fait qu'elle n'émet pas seulement en langue française, mais qu'elle doit émettre également en langue étrangère pour être comprise des populations qu'elle essaye d'atteindre.

Nous agissons tant vers les pays de l'Est, où un réseau est en cours d'études avec le concours de Canal France Internationale et de Radio France, qu'en Extrême-Orient, avec des programmes dans les langues des pays où la France a eu autrefois l'influence et la place que nous connaissons.

Vous verrez l'année prochaine que Radio France Internationale a été aidée dans cette action qu'elle mène pour notre compte à tous.

M. Jean-Claude Mignon. Dont acte !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Monsieur le président, je demande la parole au nom de la commission des finances.

M. le président. Au nom de la commission ? C'est nouveau ! (*Sourires.*)

Je vous donne la parole, monsieur Vivien, mais n'abusez pas !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vous me connaissez, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Je n'ai pas demandé la parole pour expliquer à ceux de nos collègues qui ne l'auraient pas compris que, lorsque M. le ministre m'a traité de schizophrène, il pensait surtout au fait que, comme l'indiquent les psychiatres, ma conduite est paradoxale : je peux en effet à la fois critiquer ce qu'il y a de mauvais dans votre action, monsieur le ministre, et souligner ce qu'il y a de positif, tout en votant contre le budget. Ce n'était pas le problème ! Je vous avais traité de « mégalomane » il y a quinze jours. Nous sommes quittes !

Je voudrais, monsieur le président, apporter des informations supplémentaires à nos collègues.

Vous venez de parler de R.F.I., monsieur le ministre. En mars 1991, la subvention a été réduite de 225 millions et le versement du solde de la dotation n'est intervenu qu'en juillet, ce qui est gênant. Je souhaiterais qu'on ne refasse pas les mêmes erreurs en 1992 !

Pour les aides à la presse, l'annulation de 6 270 000 francs de crédits justifie la différence entre vos chiffres et les miens. Mais, si j'avais tenu compte de cette annulation, le tableau que j'ai dressé aurait été beaucoup plus noir !

Enfin, le déficit cumulé d'Antenne 2 est de 1 174 millions de francs. La subvention d'équipement de 178 300 000 francs est inscrite. Quel est l'échéancier du versement de cette subvention, monsieur le ministre ?

M. le président. Monsieur Vivien, pour un fait personnel, vous n'avez normalement la parole qu'à la fin de la séance !

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Je m'exprimais au nom de la commission !

M. le président. La schizophrénie concernait M. Vivien et pas la commission tout entière !

M. Michel Françaix. Une coupure ça va, trois coupures, bonjour les dégâts !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. En ce qui concerne Antenne 2, M. Vivien aura toute occasion de s'expliquer encore plus complètement dans le cadre du collectif qui sera proposé pour régler les problèmes qu'il vient d'évoquer.

S'agissant de R.F.I., il a fallu compter avec la régulation budgétaire. R.F.I. avait à la fois une chance et une malchance : elle avait un fonds de roulement important. Comme à Bercy, on est gourmand, on a annulé une partie de sa subvention.

En même temps, on l'a autorisée à prélever, à due concurrence, sur son fonds de roulement, les ressources nécessaires pour financer le même montant de dépenses. A la suite de ce prélèvement, la société a ainsi perdu sa capacité à dégager des produits financiers. L'Etat lui apportera une compensation par un supplément de subvention en 1992.

M. le président. Nous revenons au groupe socialiste.

La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Ma question, monsieur le ministre, concerne les coupures publicitaires sur les chaînes privées, et donc en grande partie le financement des chaînes publiques car la réponse que vous avez faite à Jean-Jack Queyranne ne peut lever complètement nos inquiétudes.

Il faut savoir en effet où l'on va et, qu'il s'agisse des recettes publicitaires ou du remboursement par l'Etat, en l'occurrence le ministère de l'économie, des exonérations de redevance, nous n'avons pas un échéancier très précis ni très clair. Or, pour que l'entreprise Antenne 2 - F.R. 3 aille de l'avant et montre aux Français la différence avec les chaînes privées, je souhaite qu'elle puisse avoir des perspectives financières beaucoup plus sûres.

S'agissant des recettes publicitaires, la deuxième coupure dans les programmes cinématographiques des chaînes privées est un serpent de mer nettement plus concret que le monstre du Loch Ness. C'est une proposition qui revient parfois à l'esprit, pas seulement d'ailleurs chez les privés, mais chez certains parlementaires également !

Cela me choquerait beaucoup. De plus, ce serait autant de recettes publicitaires qui seraient retirées aux chaînes publiques car ce n'est pas un marché indéfiniment extensible, surtout en ce moment.

Pouvez-vous nous donner une perspective claire pour le financement des chaînes publiques et m'assurer qu'on ne fera pas de la surenchère pour les coupures publicitaires ? C'est probablement mauvais pour l'esprit et pour le cinéma français et c'est mauvais également pour les recettes des chaînes publiques.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur Loncle, votre question est riche là où les chaînes le sont moins !

Je vous rappelle que c'est un amendement parlementaire qui a privé certaines chaînes d'une ressource publicitaire en supprimant la possibilité de couper deux fois les fictions télévisuelles.

Cette mesure a fait couler beaucoup d'encre et son auteur en a encore gagné en notoriété...

Quoi qu'il en soit, ce que le Parlement a fait, il peut demain le défaire s'il se trouve une majorité pour revenir à la situation antérieure.

Vous me faites observer que les entreprises du secteur public pourraient alors perdre une partie de leurs recettes publicitaires, qui serait dérivée vers ces chaînes privées ayant à nouveau la possibilité de pratiquer une deuxième coupure. Ce n'est qu'une probabilité, mais elle est sérieuse.

Vous voudriez qu'à l'avance on répare les conséquences de ce transfert qui n'a pas encore eu lieu, avec des engagements précis. Je ne peux pas les prendre mais je peux vous rappeler la philosophie du service public tel que je le conçois.

D'abord, il est évident que, pour les entreprises du service public, les recettes publicitaires seront toujours inférieures au financement de l'Etat. Dans une certaine mesure, comme elles attendront moins de ces recettes publicitaires, une réduction aura moins d'importance.

Ensuite, il doit être clair que ces entreprises du service public doivent être plus respectueuses des œuvres que les entreprises commerciales qui n'hésitent pas à les couper, ce qui est leur affaire. C'est dommage pour les œuvres mais, si les chaînes en abusaient, cette pratique pourrait un jour se retourner contre elles. Comme c'est déjà le cas pour la radio, les téléspectateurs finiront par voir la différence !

La seule chose que je puis vous dire, c'est que je considère comme une responsabilité de l'Etat de faire en sorte que les entreprises publiques, si elles remplissent leur mission qui est de fournir des programmes de qualité, aient des ressources publiques.

Je ne peux pas vous en dire davantage aujourd'hui, mais il y a donc une double responsabilité : les entreprises doivent répondre à l'attente culturelle ou tout simplement à l'attente d'émissions de qualité, même lorsqu'il s'agit d'émissions de divertissement, et le Gouvernement doit leur en fournir les moyens.

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Je voudrais vous poser, monsieur le ministre, une question concernant la présence audiovisuelle française à l'étranger. C'est un problème qui a été déjà évoqué et, selon M. Vauzelle, il est encourageant de constater que R.F.I., T.V. 5 Europe, Canal France international, la Sept en Europe commencent à bien occuper leur position. Il faut dire que nous revenons de loin.

Votre tâche, monsieur le ministre, est de coordonner et de soutenir ces outils, et d'étendre leur présence dans toutes les parties du monde. M. Vauzelle a indiqué que le continent sud-américain, jusqu'à présent oublié, serait concerné par l'extension de T.V. 5 Québec-Canada, mais rien n'est dit sur la présence audiovisuelle française dans le Sud-Est asiatique.

Des pays comme le Vietnam, le Laos, le Cambodge souhaitent une présence beaucoup plus forte de la France, qu'il s'agisse de la diffusion des programmes, de l'aide à la formation des professionnels, de la mise en place des structures de production qui leur manquent. Nous pouvons en témoigner car nous sommes un certain nombre à revenir de ces pays. Ils sont un peu déçus de notre frilosité.

Au moment où le Cambodge s'oriente enfin vers une solution pacifique, mais au moment aussi où la concurrence s'accroît - la BBC vient de décider d'ouvrir une station spécifique sur cette partie du monde, ouverte vingt-quatre heures sur vingt-quatre - j'aimerais connaître les initiatives de la France dans ce secteur et savoir si l'initiative prévue par Canal France international et R.F.I. pourra voir le jour ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Excellente question !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Constatant votre communauté de vue avec M. Vivien, monsieur le rapporteur, je vais essayer de vous répondre le plus complètement possible !

Les bouleversements qui se produisent à l'Est de l'Europe et en Asie ont des aspects positifs à bien des égards et prouvent que l'histoire, loin d'être immobile, est en marche et dans le bon sens.

Nous avons, dans la sphère de compétence qui est la nôtre, le devoir d'assurer, parfois de rétablir la présence française dans ces pays. Je puis vous donner l'assurance que les pays de l'Est et l'Extrême-Orient sont prioritaires, notamment pour R.F.I. mais également pour les autres organismes français qui participent à la présence audiovisuelle de la France à l'étranger.

En Europe, un projet de réseau de radios en modulation de fréquence auquel participent R.F.I., la Sofirad et Radio France doit permettre l'installation de radios françaises ou biculturelles dans plusieurs métropoles européennes.

De la même façon, l'Extrême-Orient est prioritaire, aussi bien pour Canal France international, banque d'images, que pour Radio France internationale. Il s'agit en particulier pour cette dernière de développer la part des émissions en langues asiatiques et d'étendre sa zone de diffusion.

Des discussions sont donc en cours avec le gouvernement de la Thaïlande pour installer des émetteurs dans ce pays et le financement de ce projet est à l'étude. La Thaïlande et le Cambodge ont une frontière commune. C'est dire que l'action de R.F.I. ne sera pas limitée à la Thaïlande en Asie !

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, je voudrais faire quelques remarques sur la situation de R.F.O., notamment à Wallis-et-Futuna, et d'abord sur la situation du personnel local de R.F.O.

La station R.F.O. de Wallis-et-Futuna a, depuis sa création en 1979, procédé à l'embauche d'un certain nombre de personnels locaux statutairement soumis à un protocole d'accord signé entre la direction de R.F.O. Paris et les représentants des personnels locaux.

Les élus du territoire ont souhaité l'intégration de ces personnels dans la convention nationale de l'audiovisuel. L'insuffisance de qualification de ces personnels a amené R.F.O. à leur proposer en 1989 un plan de formation professionnelle, avec comme objectif leur intégration dans la convention de l'audiovisuel.

Au bout de deux ans de mise en œuvre de ce plan, je constate qu'aucune intégration n'a été prononcée.

Je m'interroge, monsieur le ministre, et je vous interroge ! Ce plan de mise à niveau et de formation professionnelle est-il toujours en vigueur ?

Si ce n'est plus le cas, quelles mesures comptez-vous prendre pour le relancer et aboutir à l'intégration de ces personnels ?

Ma deuxième remarque concernera la station R.F.O. sur l'île de Futuna.

Des crédits dégagés en 1989 sur la réserve parlementaire lors de la discussion du budget de 1990 ont transité par le F.I.D.E.S. pour la mise en place d'une station de télévision sur l'île de Futuna.

Je constate aujourd'hui que cette antenne de R.F.O. à Futuna n'a toujours pas vu le jour.

Dois-je comprendre que R.F.O. hésite dans la mesure où il n'y a pas de crédits pour faire fonctionner cette antenne de télévision ? Ou bien que les 1 200 000 francs qui manquent dans le montage financier ne sont pas encore mis à disposition par le Gouvernement ?

Je précise que cette opération correspond à une promesse faite au mois d'août 1989 par M. Michel Rocard, alors Premier ministre, lorsqu'il s'est rendu sur l'île de Futuna.

Ma troisième remarque concerne l'émission *Mascarines*.

Je voudrais savoir si cette émission a pour objectif de faire connaître l'outre-mer français ou uniquement les Antilles, la Guyane, la Réunion et Mayotte ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

M. Kamilo Gata. Quand je la regarde, j'y découvre de temps en temps quelques mots sur le Pacifique avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, mais jamais rien sur Wallis-et-Futuna, sauf la température. (*Sourires.*)

Si cette émission n'est qu'une publicité pour une partie de l'outre-mer français, je demande que soit instituée une émission spéciale pour faire connaître le Pacifique français.

Si l'émission est telle quelle parce que R.F.O. n'a pas les moyens d'assurer des reportages dans le Pacifique français, je sollicite que l'on octroie les finances et les moyens techniques afin d'assurer la mission de service public.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, en ce qui concerne le personnel de P.F.O. à Wallis-et-Futuna, il est vrai qu'il a un statut particulier, lequel est prévu par l'article 1^{er} de la convention collective nationale de l'audiovisuel, ce qui signifie que tant les syndicats que les dirigeants de R.F.O. ont jugé souhaitable que Wallis-et-Futuna ait un statut particulier.

Cette convention collective sera rediscutée, à bien des égards, dans un avenir prochain.

Si vous avez des observations à faire valoir sur le caractère finalement regrettable de ce statut, de ce protocole particulier, qui a sans doute été adopté dans un premier temps parce que tout le monde y trouvait des avantages, vos observations seront probablement prises en compte dès lors qu'elles ne seront pas contestées par les personnels concernés.

Pour ce qui est de l'antenne de R.F.O. à Futuna, il y a effectivement une première justification, du moins une première explication au retard : c'est que le crédit de 4 millions de francs qui avait été prévu pour l'édification de cette antenne s'est trouvé sensiblement insuffisant. Il manque 1 200 000 francs.

Il y a une autre raison, foncière celle-là : c'est que le bail du terrain propre à permettre la construction de cette antenne n'a toujours pas pu être conclu. Il est évident que cette opération reste projetée. On peut simplement regretter qu'elle ait pris du retard.

En ce qui concerne vos remarques pleines d'humour sur le fait que le Pacifique n'ait pas dans les programmes de R.F.O. la place qu'il mérite tant en raison de la beauté des territoires

de cette région qu'en raison de l'intérêt de ceux qui y vivent, je dois reconnaître avec vous qu'il existe, là aussi, un retard. Il est d'une autre nature et a d'autres causes, mais je le déplore tout comme vous. Cela étant, vous admettrez que la station de Wallis-et-Futuna est relativement récente. Il faut que ses personnels s'affirment par l'originalité de leurs projets et, comme je l'ai dit tout à l'heure, que R.F.O. dispose des moyens de production à la hauteur de ses ambitions. Le Gouvernement a fait un effort. Peut-être sera-t-il complété d'une manière ou d'une autre au cours de la discussion budgétaire.

Pour ma part, et sans pouvoir en dire plus au nom du Gouvernement, je vous assure que j'en serais heureux.

M. le président. Nous revenons au groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à M. Louis de Broissia.

M. Louis de Broissia. Monsieur le ministre, je vous poserai, à cette heure de la nuit, deux questions très brèves.

Il y a trois ans, nous avons voté, au cours de la discussion du D.M.O.S., un statut sur les correspondants de presse. Ce statut a été reconduit pour deux ans, puis pour un an. Nous arrivons donc au terme des trois ans d'observation. Pensez-vous, d'ici à la fin de l'année, être en mesure de proposer un statut non pas précaire, mais définitif, de ces correspondants de presse, qui constituent l'armature de la presse régionale, quotidienne et hebdomadaire d'information ? La presse y est très attachée.

Deuxièmement, êtes-vous en mesure d'intervenir auprès de votre collègue M. Bianco pour que cessent des mesures d'interprétation douteuse du statut des vendeurs-colporteurs de presse pour lesquels la Sécurité sociale essaye une reprise en main du statut, pourtant voté dans cette assemblée ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Questions de spécialistes !

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur de Broissia, vous savez très bien que ces questions de statut, qu'elles concernent les colporteurs ou les correspondants de presse, dépendent plus de mon collègue ministre des affaires sociales que de moi-même. Je peux seulement me faire l'interprète de vos préoccupations auprès de lui : toutes les informations concrètes que vous pourrez me donner sur les difficultés relationnelles entre les organismes de sécurité sociale et ces correspondants de presse ou ces colporteurs seront les bienvenues à mon ministère. Je vous assure que ma « poste » personnelle fera son travail.

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Paul Bret.

M. Jean-Paul Bret. Monsieur le ministre, personne ne conteste le fait que le paysage audiovisuel français exige un minimum de cohérence et de stabilité. Dans ce cadre, une politique qui reconnaîtra au câble la place qui lui revient et la priorité qui lui avait été initialement accordée doit être engagée au plus tôt si l'on veut que les responsables, c'est-à-dire les opérateurs - vous en avez parlé tout à l'heure -, mais aussi les élus locaux, qui sont concernés au premier chef, puissent bâtir une stratégie claire de développement et conquérir de nouveaux abonnés.

L'espace télévisuel français est aujourd'hui assez riche. Ne conviendrait-il pas de suspendre le développement de la diffusion hertzienne en ne dégageant plus de nouvelles fréquences, de réserver au câble le développement des chaînes thématiques et, plus généralement, d'en faire le vecteur privilégié des nouveaux programmes ? Vous avez tout à l'heure, d'une certaine façon, répondu en évoquant la chaîne musicale : vous préférez attendre de la voir arriver. Mais peut-être sera-t-il alors trop tard. Si la chaîne musicale s'installe dans le paysage hertzien, la situation deviendra irrémédiable pour le câble.

De la même façon, il faut engager des mesures appropriées de soutien aux programmes spécifiques du câble. Les chaînes thématiques alimentent le fonds de soutien. Elles doivent donc pouvoir en bénéficier. Là aussi, vous nous avez répondu positivement. Mais je note que, lors de l'examen de

ce même budget l'an dernier, Mme Catherine Tasca avait, elle aussi, répondu de façon positive, mais que rien de concret n'avait suivi.

Enfin, troisième « sous-question » : ne faudrait-il pas envisager l'autorisation de la publicité relative à la grande distribution sur les réseaux câblés, en raison de la spécificité de ce média ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Je ne vais pas revenir sur les difficultés du câble, que nous connaissons tous.

Actuellement, on peut considérer qu'il y a 670 000 prises raccordées. Encore faut-il admettre loyalement que nombre de ces prises sont raccordées au service antenne et non pas à un abonnement de chaînes câblées originales. J'ai espéré que, d'ici à quelques mois, le chiffre fatidique d'un million de prises véritablement raccordées serait franchi, ce qui donnerait, me semble-t-il, un essor définitif au câble.

Tout à l'heure, je n'ai pas répondu de manière dilatoire en disant que la chaîne musicale c'était pour demain et que le câble c'était aujourd'hui. Après tout, rien n'empêcherait les câblo-opérateurs de mettre en place une chaîne musicale, ce qui, peut-être, dispenserait de créer une chaîne hertzienne.

M. Jean-Paul Bret. Elle existe déjà !

M. le ministre délégué à la communication. Oui, mais sur la mosaïque, pour jouir de la chaîne musicale, il faut avoir de bons yeux parce qu'elle est quand même à la dimension d'un gros timbre-poste. (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Ce sont nos oreilles qui comptent ! (*Sourires.*)

M. le ministre délégué à la communication. Et, justement, son contenu sonore, en tout cas à Paris, n'est pas toujours à la hauteur des espérances de M. Vivien et de moi-même. Nous sommes pourtant des jeunes qui continuent à espérer ! (*Sourires.*)

Il y a là, tout de même, une course de vitesse qui mérite d'être jouée.

Parmi les chaînes hertziennes que semblent redouter les opérateurs sur le câble, il en est une qui résulte d'un traité franco-allemand et dont la justification dépasse de très loin les problèmes de l'audiovisuel. C'est une expérience de coopération culturelle européenne, dont nous espérons, d'ailleurs, qu'elle ne se limitera pas à l'Allemagne et à la France. Il est question que la Belgique rejoigne cette chaîne. Et, un jour, peut-être, si les intérêts privés ne s'en mêlent pas trop, bien d'autres pays européens viendront échanger leurs cultures avec les nôtres.

En ce qui concerne la chaîne musicale, pour le moment, il n'y a à envisager pour elle qu'une fraction du réseau hertzien promis à la Sept. Ainsi, l'on ne peut pas dire que les auditeurs et téléspectateurs susceptibles d'être atteints seront plus nombreux par le fait que ce réseau sera utilisé toute la journée au lieu de l'être une grande partie de la journée. Tout cela, encore une fois, est en voie d'élaboration. Il est difficile de cerner les problèmes dès maintenant.

Parmi les choses qui peuvent être faites concrètement par le câble, j'ai dit tout à l'heure qu'on pouvait espérer un assouplissement des limitations en matière de diffusion de films et que l'assiette de la taxe alimentant le compte de soutien aux industries de programmes serait aménagée de manière à permettre aux programmes spécifiques du câble d'en bénéficier. Vous m'avez répondu que Mme Tasca vous avait fait la même promesse l'année dernière. Eh bien, je pense que la promesse de Mme Tasca va être tenue dès le collectif budgétaire de 1991, ce qui prouve bien que cette question n'a nullement été jetée aux oubliettes.

Enfin, vous avez envisagé la possibilité pour les chaînes thématiques locales d'avoir accès à certains secteurs publicitaires. Nombre de ces chaînes thématiques collaborent avec la presse écrite dans leur région. C'est pourquoi il faudra qu'elles recherchent un accord local. Il n'y a pas là une position de principe, une position philosophique du Gouvernement, qui dirait envers et contre tout : « Nous nous opposerons à ce que certains secteurs publicitaires aient accès aux écrans dès lors qu'ils sont alimentés par des chaînes thématiques locales. » Non ! Il y a une nécessité d'un équilibre. Si c'est

l'intérêt de tous de permettre l'ouverture à cette publicité, s'il y a un accord local, nous en tiendrons compte dans la réglementation.

M. le président. La parole est à M. Claude Gaits.

M. Claude Gaits. Monsieur le ministre, je souhaite vous poser deux « demi-questions » concernant la presse écrite.

L'aménagement et le développement du monde rural sont à l'ordre du jour. Des assises du monde rural doivent se tenir prochainement pour déterminer, dans la plus large concertation, les actions et les moyens nécessaires à une véritable revitalisation.

Vous connaissez le rôle tenu par la presse régionale et départementale dans l'animation de ce milieu rural. Il est important que cette presse, qu'elle soit quotidienne ou hebdomadaire, soit partie prenante dans la réflexion qui s'engage. Il est même indispensable que cette forme de presse se mobilise.

Vous pouvez l'y inciter - je pense notamment à l'aide aux quotidiens de province à faibles ressources de petites annonces. Cette aide - faut-il le rappeler ? - a été instituée en 1990. Chacun reconnaît son utilité pour des quotidiens fragiles dans des zones économiquement difficiles, mais peut-être les critères d'attribution pourraient-ils être élargis, notamment en faveur des titres qui éditent aussi des publications non vendues au public, ne serait-ce que pour ne pas pénaliser les entreprises qui ont fait des efforts de diversification dans un secteur proche de leur activité principale, fût-ce dans l'édition de journaux gratuits.

Ma deuxième demi-question concerne l'aide aux transports. Je sais que vous avez engagé une réflexion afin de permettre que, lorsque le transport par route s'avère plus efficace que le transport S.N.C.F., il puisse bénéficier d'un report d'aide provenant du rail.

Comment, monsieur le ministre, la presse régionale et départementale, qui supporte à plein tarif le transport par la route parce que n'utilisant pas ou n'utilisant que très peu le transport S.N.C.F., et les Nouvelles Messageries de la presse parisienne, pourrait-elle être intégrée dans la recherche entreprise ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. En ce qui concerne l'utilisation des subventions qui n'allaient jusqu'à présent qu'au transport par le rail, j'ai dit qu'on pouvait envisager un assouplissement et permettre effectivement le transfert d'une partie de ces subventions vers les publications qui sont acheminées par le transport routier.

Cela ne peut se faire que dans le cadre d'une décision paritaire, où le Gouvernement aura son mot à dire, mais ne sera pas seul à pouvoir le faire. Je pense qu'il faut organiser assez rapidement une concertation à cet égard.

En ce qui concerne l'aide aux quotidiens départementaux, d'une manière plus générale aux publications à aire géographique réduite, vous souhaitez une extension de l'aide, qui, jusqu'à présent, est essentiellement réservée aux quotidiens nationaux à faibles recettes publicitaires.

Vous comprenez bien qu'il y a vraiment là matière à réflexion, parce que les sommes à distribuer sont, pour le moment, non pas insignifiantes, mais relativement modestes.

Et à trop saupoudrer, on défavoriserait tout le monde.

J'ajoute que vous m'inquiétez un peu dans la mesure où, dans votre esprit, il s'agit d'aider non pas seulement des publications d'information à faible aire géographique, mais aussi des publications gratuites, dans lesquelles, précisément, la gratuité est compensée par un large espace consacré à la publicité, ce qui me paraît entraîner une autre réflexion : pourra-t-on éternellement aider de la même manière les publications qui accordent la plus grande partie de leur espace à la publicité et celles qui accordent la plus grande partie de leur espace à l'information ?

Il faut tout de même savoir que l'aide de l'Etat n'est pas due à la publication simplement parce qu'il s'agit d'encre d'imprimerie sur du papier journal. Cette aide est justifiée par une raison culturelle, politique au sens noble du terme, qui est la communication des idées. Cela doit rester le fondement et la justification de notre système d'aides.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Monsieur le ministre, « vive la radio ! » Voilà ce que nous disions la semaine dernière à l'occasion du dixième anniversaire de la libération de la bande F.M. Droit nouveau, extension des possibilités d'expression : nous pouvons être fiers de cette liberté nouvelle mise en œuvre dès le début du premier septennat de François Mitterrand.

Les radios libres ont évolué. Il est vrai que le nombre de celles qui sont réellement associatives a décliné rapidement. Mais il en reste de solides et de dynamiques. Celles-ci ont une vocation locale assez forte. Une radio locale vivante est un espace de convivialité, de dialogue, particulièrement important sur le terrain.

Au moment où le Gouvernement s'efforce, par sa politique de la ville, d'apporter des réponses économiques, sociales, urbanistiques, associatives aux banlieues, ne croyez-vous pas qu'il serait temps d'encourager les projets réellement associatifs des quartiers les plus difficiles ? Bien évidemment, je pense à la banlieue parisienne - le rapporteur y faisait allusion cet après-midi -, mais aussi à la banlieue lyonnaise ou à la banlieue marseillaise, entre autres. C'est à la fois un problème de volonté politique et un problème de moyens.

Quelles sont les perspectives de votre ministère dans ce domaine ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. Monsieur le député, j'ai répondu tout à l'heure à votre collègue Bernard Schreiner sur un plan général, admettant avec lui, et avec vous, que ces radios associatives, ces radios locales jouaient un rôle d'intégration important, qu'il y a lieu de développer.

Un jeune qui travaille dans une radio est un jeune qui est intégré. Un jeune qui s'intéresse aux programmes d'une radio se livrera rarement aux débordements de l'oisiveté, *a fortiori* s'il a la possibilité de s'y exprimer, même de manière non professionnelle.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il existe un fonds de soutien à ces radios associatives, fonds que nous maintenons même en période de restrictions budgétaires.

A l'heure actuelle, nous essayons, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, de développer l'action du Gouvernement en direction des radios associatives, en collaboration avec la délégation à la ville, le ministère de la jeunesse et des sports, le ministère des affaires sociales, l'I.N.A. et Radio France.

Beaucoup de choses peuvent être envisagées. S'il s'avérait, par exemple, que ces radios prennent en charge des tâches spécifiques, telles que des tâches de formation, il serait possible de considérer qu'une rémunération leur est due à ce titre. Cela étant, le cas de chaque radio doit être étudié individuellement. Il faut examiner quelle est son utilité, quel est son mode de fonctionnement et quel est son budget.

Ces radios doivent être prises au sérieux. Pour ma part, je puis vous assurer que c'est ce que je fais. D'ailleurs, une de mes collaboratrices suit à plein temps les problèmes de ces radios associatives, et les dirigeants de celles-ci savent bien qu'il est aisé de la rencontrer.

Nous avons également joué un rôle dans la conception et dans la distribution tant du vade-mecum que du guide à l'usage des radios associatives.

En définitive, ce secteur n'ira qu'en se développant.

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

Je vous remercie, mes chers collègues, pour la concision de vos questions et je remercie M. le ministre délégué pour la vivacité de ses réponses.

Les crédits du ministère délégué à la communication seront mis aux voix à la suite de l'examen des crédits des services généraux du Premier ministre.

Lignes 48 et 49 de l'état E

M. le président. J'appelle maintenant les lignes 48 et 49 de l'état E, concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision et la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

ETAT E

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 80-854 du 30 octobre 1980)

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1991 ou la campagne 1990-1991	EVALUATION pour l'année 1992 ou la campagne 1991-1992
Nomenclature 1991	Nomenclature 1992			
			(En francs)	(En francs)
B. - TAXES PERCUES DANS UN INTÉRÊT SOCIAL				
Promotion culturelle et loisirs				
48	48	<p>Nature de la taxe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. <p>Organismes bénéficiaires ou objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. <p>Taux et assiette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Redevance perçue annuellement : - 373 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 520 F pour les appareils récepteurs « couleur ». - Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boissons ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. <p>Textes législatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 90-1171 du 21 décembre 1990. 	8 232 700 000	9 177 000 000
49	49	<p>Nature de la taxe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée. <p>Organismes bénéficiaires ou objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. <p>Taux et assiette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. <p>Textes législatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décret n° 87-626 du 9 octobre 1987, modifié par le décret n° 90-627 du 11 juillet 1990. - Arrêté du 9 octobre 1987. 	55 500 000	60 000 000

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué à la communication. En application de l'article 44, alinéa 3, de la Constitution, je demande la réserve de vote des lignes 48 et 49 de l'état E, ainsi que de l'article 62 et de l'amendement n° 72.

M. le président. La réserve est de droit.

En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle l'article 62.

Article 62

M. le président. « Art. 62. - Est approuvée pour l'exercice 1992, la répartition suivante du produit estimé hors T.V.A. de la taxe dénommée "redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision", affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	En millions de francs
« Institut national de l'audiovisuel.....	211,5
« Antenne 2.....	2 179,0
« France Régions 3.....	3 076,5
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer.....	677,9
« Radio France.....	2 028,4
« Radio France Internationale.....	39,3
« Société européenne de programmes de télévision.....	364,4
« Total.....	8 577,0

« Est approuvé pour l'exercice 1992 le produit attendu des recettes provenant de la publicité de marques et de la publicité collective des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle, pour un montant total de 2 257,3 millions de francs hors taxes. »

M. Robert-André Vivien a présenté un amendement, n° 72, ainsi rédigé :

« Compléter l'article 62 par l'alinéa suivant :

« Est approuvé pour l'exercice 1992, le produit attendu des recettes provenant du parrainage à hauteur de 106,5 millions de francs. »

La parole est à M. Robert-André Vivien.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial. Vous vous souvenez tous, mes chers collègues, que j'avais déposé l'année dernière un amendement qui avait été voté à l'unanimité. De quoi s'agit-il ?

La loi de finances intègre chaque année les recettes attendues des organismes de l'audiovisuel en ce qui concerne la publicité, c'est-à-dire, pour 1992, 2 257,3 millions de francs. Le vote sur ces recettes n'a donc qu'une valeur indicative. Quant à leur répartition, elle figure dans le « bleu » relatif aux organismes. Par conséquent, on ne voit pas pourquoi les 106,5 millions de francs de recettes de parrainage ne figurent pas de la même manière dans la loi de finances.

On parle de plus en plus de contrôle de l'Assemblée nationale. Aussi, animé par un souci de bien contrôler ce que je pourrais appeler des dérapages, je présente cet amendement à titre personnel. Et je suis persuadé que vous serez nombreux à le voter.

M. le président. Et quel est l'avis de la commission, monsieur Vivien ? (*Sourires.*)

M. Robert-André Vivian, rapporteur spécial. La commission n'a pas été consultée, monsieur le président, mais je peux supposer qu'elle aurait été très favorable à cet amendement. (*Sourires.*)

M. le président. Bien entendu !
Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué à la communication. A défaut de savoir si la commission aurait été favorable à cet amendement, j'espère que son rapporteur, lui, l'aurait été. (*Sourires.*)

En tout cas, le Gouvernement ne peut pas partager l'enthousiasme du rapporteur, non pas qu'il soit inquiet quant au fond - il ne s'agit que de 106,5 millions résultant du parrainage, ce qui est peu de chose par rapport aux recettes publicitaires -, mais parce que c'est une question de principe : il n'est pas possible de tout insérer dans la loi de finances.

Déjà, l'approbation des recettes publicitaires est quelque chose d'atypique, puisque celles-ci sont évaluées à titre indicatif. Or, si nous multiplions les références à des éléments indicatifs, la loi de finances sera privée de ce qui fait véritablement sa spécificité.

C'est donc véritablement à regret - M. Vivien le sait bien, car je n'aime pas lui faire de la peine (*Sourires*) - que je m'opposerai à cet amendement. Quoi qu'il en soit, le vote sur cet amendement est réservé, tout comme celui sur l'article 62.

M. le président. Le vote sur l'amendement n° 72 est réservé, de même que le vote sur l'article 62.

Il appartiendra au Gouvernement de fixer la date à laquelle seront mises aux voix les dispositions réservées.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

3

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu le 29 octobre 1991 de M. Charles Josseïin, un rapport d'information déposé par la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, instituée par l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 modifiée, sur les travaux des Conférences intergouvernementales sur l'Union politique et sur l'Union économique et monétaire.

Le rapport d'information sera imprimé sous le numéro 2300 et distribué.

4

COMMUNICATION RELATIVE A LA CONSULTATION D'ASSEMBLÉES TERRITORIALES DE TERRITOIRES D'OUTRE-MER

M. le président. J'ai reçu de Mme le Premier ministre une lettre, en date du 25 octobre 1991, relative à la consultation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et dépendances, de la Polynésie française et de Wallis-et-Futuna sur le projet de loi, déposé au Sénat, portant extension aux territoires d'outre-mer et à la collectivité territoriale de Mayotte de diverses dispositions intervenues en matière électorale.

Cette communication a été transmise à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

5

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR 1991 DE LA COMMISSION SUPÉRIEURE DU SERVICE PUBLIC DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. J'ai reçu, le 29 octobre 1991, de M. Jean-Pierre Fourré, en application de l'article 35 de la loi

n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, le rapport d'activité pour 1991 de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications.

6

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992, n° 2240 (rapport n° 2255 de M. Alain Richard, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Coopération et développement :

Annexe n° 8. - M. Pierre Victoria, rapporteur spécial ; avis n° 2257, tome VIII, de M. André Bellon, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 2258, tome II, de M. Guy-Michel Chauveau, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Premier ministre : Services généraux, Secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, Fonction publique ; budget annexe des Journaux officiels.

Annexe n° 32 (Services généraux, Plan, budget annexe des Journaux officiels). - M. Jean-Pierre Balligand, rapporteur spécial ; avis n° 2260, tome XIII (Plan), de M. Paul Lombard, au nom de la commission de la production et des échanges.

Annexe n° 34 (Secrétariat général de la défense nationale). - M. Raymond Marcellin, rapporteur spécial ; avis n° 2258, tome IV, de M. Louis Pierna, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées.

Annexe n° 33 (Conseil économique et social). - M. Ladislas Poniatowski, rapporteur spécial.

Annexe n° 27 (Fonction publique et modernisation de l'administration). - M. Jean-Pierre Bouquet, rapporteur spécial ; avis n° 2259, tome III, de M. Marc Dolez, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 30 octobre 1991, à zéro heure cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ERRATUM

Au compte rendu intégral de la 2^e séance du 9 octobre 1991

(Journal officiel, Débats de l'Assemblée nationale,
du jeudi 10 octobre 1991)

Page 4391, 1^{re} colonne, 16^e alinéa, 1^{re} et 2^e ligne :

Au lieu de : « J'ai reçu, le 9 octobre 1991, de M. André Lajoinie et plusieurs de ses collègues »,

Lire : « J'ai reçu, le 9 octobre 1991, de M. Fierre Goldberg et plusieurs de ses collègues ».

**ORDRE DU JOUR
ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS**

(Réunion du mardi 29 octobre 1991)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 12 novembre 1991** inclus a été ainsi fixé :

Mardi 29 octobre 1991, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1992 (nos 2240, 2255 à 2260).

Culture et communication :

- Communication *(suite)*.

Mercredi 30 octobre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Coopération et développement.

Premier ministre :

- Services généraux, secrétariat général de la défense nationale, Conseil économique et social, Plan, fonction publique, Journaux officiels.

Jeudi 31 octobre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, et l'après-midi, à *quinze heures* :

Travail, emploi et formation professionnelle.

Lundi 4 novembre 1991, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, transports et espace :

- Transports terrestres, routes et sécurité routière.

Environnement.

Mardi 5 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Affaires étrangères.

Affaires européennes.

Mercredi 6 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Équipement, logement, transports et espace :

- Tourisme.

Recherche et technologie.

Jeudi 7 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Éducation nationale :

- Enseignement scolaire.
- Enseignement supérieur.

Vendredi 8 novembre 1991, le matin, à *neuf heures trente*, l'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Économie, finances et budget :

- Postes et télécommunications.
- Industrie et commerce extérieur.

Mardi 12 novembre 1991, le matin, à *dix heures*, l'après-midi, à *seize heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Jeunesse et sports.

Départements et territoires d'outre-mer.

LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu 1 an	108	852	
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu	52	86	
93	Table questions	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu	52	81	
95	Table questions	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire 1 an	870	1 572	
27	Série budgétaire 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an	870	1 536	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com